PAYS GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES

CANDIDATURE LEADER 2014 -2020
« De Garrigues en Costières »

« Structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural »

l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FEADER

DOSSIER DE CANDIDATURE

LEADER

30 JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

PROPOS INTRODUCTIFS **PAGE 4**

DU TERRITOIRE A LA STRATEGIE **PAGE 5**
Présentation du territoire Page 5
Diagnostic stratégique du territoire Page 6
Analyse AFOM Page 11
La stratégie « De Garrigues en Costières » Page 13

PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS **PAGE 18**
Au moment de la rédaction Page 18
Pour la mise en œuvre et le suivi du projet Page 20
Le comité de programmation Page 21
Modalités d'échanges de pratique, de transferts d'expérience vis-à-vis des acteurs du territoire, et d'autres territoires et implication dans le réseau rural Page 22

PLAN DE DEVELOPPEMENT ET MAQUETTE FINANCIERE **PAGE 24**
Le plan de développement Page 24
La maquette financière Page 25

LA COOPERATION AU SERVICE DE LA STRATEGIE DU GAL « DE GARRIGUES EN COSTIERES » **PAGE 26**
Les enjeux de la coopération Page 26
Différents niveaux de coopération Page 26
Modalités de mise en œuvre de la coopération Page 26

CRITERES DE SELECTION **PAGE 27**
Système de sélection mené dans le cadre de la stratégie locale de développement Page 27

PILOTAGE TECHNIQUE DU PROJET **PAGE 27**
Organisation du GAL Page 27
Suivi/évaluation Page 29
Communication Page 30
Capitalisation Page 31

CONCLUSION **PAGE 32**

TABLE DES ANNEXES **PAGE 35**

PROPOS INTRODUCTIFS

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, instance de coopération entre les intercommunalités de Beaucaire Terre d'Argence, Leins Gardonnenque, Nîmes Métropole et le Conseil Départemental du Gard, a pour objet d'accompagner les initiatives, de fédérer les acteurs, de permettre la rencontre et le dialogue entre les acteurs publics et privés du territoire. Le Pays s'est ainsi positionné comme le pilote, l'animateur de la candidature LEADER « De Garrigues en Costières », pour que le projet conçu soit fidèle aux enjeux du territoire et aux attentes de ses acteurs.

Après 10 ans d'existence, les élus du Pays ont souhaité profiter de l'opportunité de la démarche LEADER pour construire un nouveau projet de territoire. C'est pourquoi a été mise en œuvre une concertation large afin de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire.

Au regard des spécificités et des enjeux du territoire, les acteurs ont alors mis en lumière la nécessité de **structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural**. Parmi les objectifs et les moyens identifiés pour répondre à cet enjeu, et au regard des caractéristiques du programme LEADER et des forces en présence, il a été décidé de positionner le projet LEADER sur 3 axes stratégiques :

- Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire ;
- S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité ;
- Soutenir des usages et des pratiques de proximité ;

Ces axes sont considérés comme étant les plus à même de répondre à la structuration de l'équilibre urbain-rural, permettant le **déploiement des complémentarités** et la **mise en œuvre de solidarités territoriales**.

Une demande argumentée de dérogation pour les communes rurales de l'agglomération est donc demandée et présentée en annexe dans ce dossier.

Le présent dossier de candidature décrit le territoire « De Garrigues en Costières », la stratégie construite par ses acteurs, la méthodologie mise en œuvre pour la construction de cette candidature et la gouvernance prévue pour la mise en œuvre du programme.

DU TERRITOIRE A LA STRATEGIE

Présentation du territoire

Le cadre de la candidature

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes est un syndicat mixte ouvert créé en 2008. Il rassemble la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence, la Communauté de Communes Leins Gardonnenque et le Conseil Départemental du Gard. Il regroupe ainsi 46 communes pour un total de 278 973 habitants.
L'étendue de ses missions porte notamment sur :

- L'animation de chartes paysagères (chartes paysagères et environnementales de la Vaunage et des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole)
- L'animation et développement touristique du territoire (Vignobles et Découverte, Site Remarquable du Goût, itinérance, Ports exemplaires en réseau…)
- L'accompagnement des porteurs de projet (recherche de partenaires et de financements, appui à la communication…)

La présente candidature est portée par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, qui postule ainsi pour la première fois au programme LEADER.

Le territoire de « Garrigues en Costières »

Compte tenu des critères d'éligibilité au dispositif LEADER édictés par l'Union Européenne avec leur déclinaison dans l'AAP régional, de la nature même du territoire et de la stratégie envisagée, le **périmètre de la candidature** est composé de l'ensemble du territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes duquel est soustraite la commune de Nîmes.
Le **Groupe d'Action Locale** prendra la dénomination de GAL « De Garrigues en Costières ».

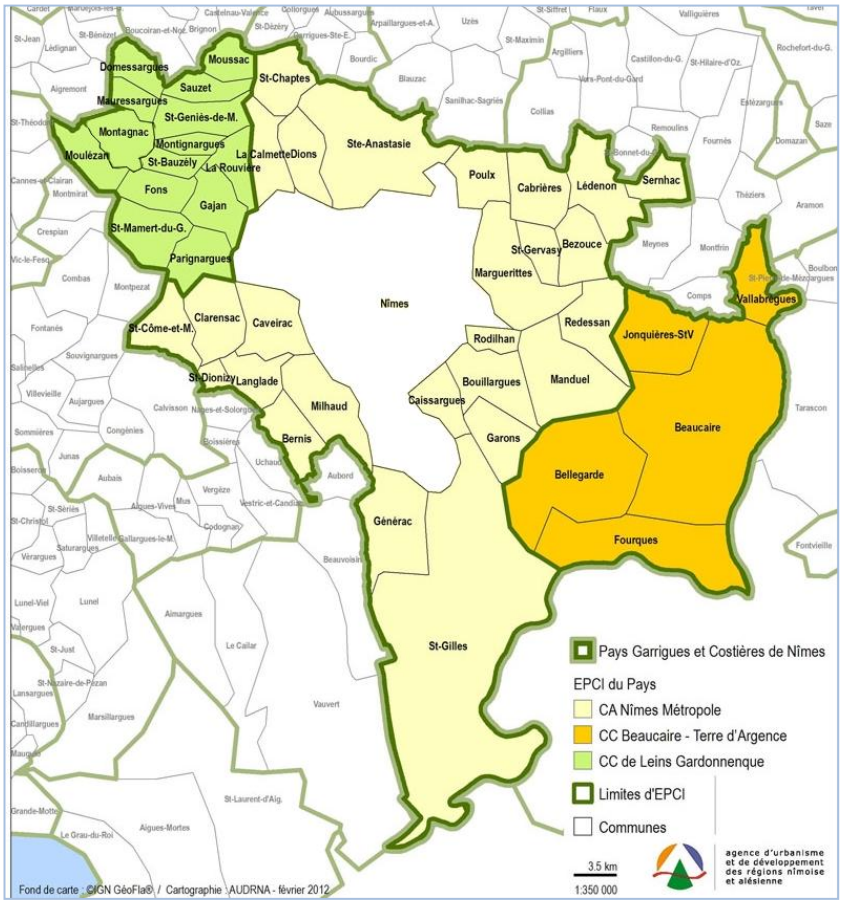

Le territoire candidat	CC Beaucaire Terre d'Argence : 5 communes CC Leins Gardonnenque : 14 communes 26 communes de la CA de Nîmes Métropole* → Soit 45 communes et 134 033 habitants (source INSEE, 2011) → 764,79 km² et 175,25 habitants/km² La ville de Beaucaire, qui compte 15 894 habitants, est considérée comme une ville moyenne. S'appliquera alors le point 3.1 de l'appel à projet régional LEADER : « la part de l'enveloppe allouée à des opérations situées dans une ville moyenne ne pourra pas dépasser 10% ». Ce sont ces mêmes 10% qui seraient activés par la ville-centre

** Au regard de la stratégie engagée, le territoire candidat sollicite une dérogation pour que soient intégrées les 26 communes de l'agglomération de Nîmes Métropole (annexe 6)*

Conscients que la **ville de Nîmes** joue un rôle primordial dans la vie du territoire, les élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes souhaitent favoriser le **dialogue entre zones urbaines et zones rurales** et développer les échanges entre ville et campagne.

La ville-centre	Préfecture du Gard Population 2011 : 144 940 habitants Superficie : 164,2 km² Taux de variation annuel de la population entre 2006 et 2011 : + 0,12% Densité 2012: 896 habitants au km² Taux de chômage 14,5% (2013) Prédominance du secteur tertiaire : 84% d'entreprises en commerce et services 4 Zones urbaines sensibles 3 Zone de redynamisation urbaine 2 Zone franche urbaine

Source : DATAR

C'est donc dans une volonté de valoriser et mettre en avant la ruralité et la synergie entre les zones périurbaines et rurales d'une part, et les zones urbaines d'autre part, que ce territoire a été déterminé.

En outre, une partie de ce territoire est concernée par le **contrat d'axe Nîmes – Alès**. Le but de ce programme est, dans la droite ligne du **SRADDT** du conseil régional du Languedoc Roussillon, l'élaboration d'un projet partagé d'organisation du territoire qui permet d'interroger les problématiques telles que la pression foncière et les nouvelles formes urbaines et la mobilité et l'intermodalité.
L'agglomération de Nîmes porte aussi une ATI urbaine.
Plus largement, le territoire « De Garrigues en Costières », comme le GAL « Vidourle Camargue », est compris dans le **Schéma de Cohérence Territorial Sud Gard**. L'ensemble de la candidature a donc été élaborée en cohérence avec les grandes orientations énoncées dans le Document d'Orientations Générales :

1. ORGANISER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE	**2. VALORISER LES RESSOURCES PROPRES AU TERRITOIRE**	**3. CREER DES SOLIDARITES A L'ECHELLE DU SUD DU GARD ET AU-DELA**
– Développer de façon équilibrée et équitable les pôles urbains sur le territoire – Appuyer le développement urbain sur les infrastructures de transport et déplacement – Organiser et promouvoir la ville à courte distance	– Conserver notre qualité de cadre de vie en préservant et améliorant ses richesses – Tirer parti des ressources et des potentiels du territoire dans un souci de gestion durable – Développer de nouvelles filières à partir des ressources et des potentialités du territoire	– Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population – Développer la culture des risques naturels – Favoriser et développer les transversalités territoriales au service d'une destinée commune et de prérogatives conjointes – Penser le territoire en liaison avec les s.co.t. limitrophes au sud du Gard

Une fois le territoire candidat déterminé, le Pays a mis en œuvre un **processus de concertation** visant, dans un premier temps, à élaborer un diagnostic thématique en partenariat avec les réseaux d'acteurs territoriaux identifiés. Pour ce faire, l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne a conçu un portrait complet (annexe 7.1) qui fut le support de réflexion des différents groupes de travail aboutissant à l'AFOM du territoire.

Diagnostic stratégique du territoire

▪ Un espace agricole de premier plan aux portes de l'agglomération nîmoise

✓ Des espaces agricoles diversifiés et de qualité

L'agriculture est une réalité physique et économique pour le territoire « De Garrigues en Costières » (60% du territoire est composé d'espaces agricoles, 72% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération). Le territoire candidat est un espace agricole de premier plan de par la richesse de ses terroirs, la qualité agronomique de ses terres (parmi les meilleures du département sur la plaine du Vistre et de la Gardonnenque) et le développement de l'irrigation à grande échelle autour du réseau du Bas Rhône Languedoc en particulier sur la partie Sud du territoire (un réseau hydraulique irriguant 125 000 hectares). Ces multiples facteurs permettent au territoire de se doter d'une mosaïque agricole de qualité où sont produits différents types de cultures dans six grandes zones distinctes (annexe 7.1) :

- La plaine de la Gardonnenque dominée par la vigne et dans une moindre mesure par les cultures céréalières,
- La plaine du Vistre, zone de polyculture où l'agriculture, longtemps dominée par la viticulture, s'est diversifiée au profit des cultures céréalières et légumières,
- Le plateau des Costières dédié à l'arboriculture et à la viticulture,
- La plaine alluviale du Rhône qui a été asséchée et drainée, est occupée par des céréales mais aussi des vignes et des vergers de poires, pommes ou pêches dans la zone de Beaucaire et Vallabrègues,
- La plaine de la Vaunage où cohabitent cultures pérennes (vignes et vergers) et céréalicultures (blé notamment),
- Les territoires de garrigue, zones d'oléiculture et de viticulture, où subsistent encore des lieux de parcours et de pâturage pour l'élevage.

La mosaïque de cultures en Vaunage, Le paysage viticole des Costières, un canal du réseau BRL

De plus, les démarches de valorisation de la typicité de certaines productions, dont les Appellations d'Origine Protégée, confèrent une valeur supplémentaire au territoire agricole concerné :

- AOP Taureau de Camargue et AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes qui couvrent l'ensemble du territoire
- AOP Pélardon des Cévennes qui concerne la partie nord
- Deux AOP viticoles : Costières de Nîmes localisée sur le plateau des Costières et Coteaux du Languedoc
- Plus un très grand nombre d'IGP…

Enfin, la forte volonté des acteurs locaux et du tissu associatif s'est structurée pour la reconnaissance et la préservation de ces milieux agricoles. En ce sens, plusieurs démarches paysagères et environnementales ont été engagées sur ce territoire :

- La Charte des Costières de Nîmes portée par le Syndicat AOP des Costières de Nîmes
- La Charte des Garrigues portée par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
- La Charte de la Vaunage portée par l'Association des Communes de la Vaunage

Initiatives existantes : *Chartes paysagères et environnementales, Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes », Journées Méditerranéennes des Saveurs, Militant du Goût…*

✓ **Mais un mitage et des risques naturels qui fragilisent l'économie agricole**

Néanmoins, le mitage par l'urbanisation (+10 000 habitants par an sur le département) et les infrastructures (chantier en cours de la ligne LGV en Costières par exemple) concurrencent les dynamiques agricoles (52% des exploitations présentes en 1988 ont disparu) et posent des enjeux d'accès au foncier pour l'installation ou la transmission/reprise d'activité (45% des exploitations du territoire ne trouvent pas de repreneur en 2010). Ce phénomène, conjugué à l'abandon des cultures pérennes et à la vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions diffuses ou accidentelles, représente une menace importante pour l'économie agricole et la qualité paysagère.
Le cas de la plaine de la Vaunage illustre particulièrement cette problématique foncière et montre les dangers du mitage pour le développement durable du territoire dans la mesure où l'installation de nouveaux agriculteurs est difficile en raison du prix des terres. Ainsi, certaines communes en périphérie de Nîmes se trouvent confrontées à une disparition progressive de la profession d'agriculteur ou du moins à une mutation des usages des terres agricoles et doivent œuvrer activement pour maintenir ce cadre de vie rural.

Initiatives existantes : *Création d'un hameau agricole à St-Côme et Maruejols, Projet d'une couveuse agricole à St-Dionisy, Étude des potentialités foncières et agricoles sur la Vaunage.*

De plus, la question des risques naturels est omniprésente sur le territoire « De Garrigues en Costières ». Ces risques sont liés au débordement des cours d'eau lors d'évènements pluvieux de type cévenol (risque inondation) ou à la présence de massifs boisés combustibles en milieu méditerranéen (risque incendie). Les espaces concernés par le risque d'inondation sont les plaines de la Vistrenque, de la Gardonnenque ainsi que l'intégralité de la plaine alluviale du Petit Rhône. Les surfaces sujettes aux risques sont majoritairement agricoles et la gestion du risque hydraulique est un paramètre à prendre en compte dans l'exploitation agricole (48% des espaces agricoles sont potentiellement inondables).

✓ **Un potentiel de développement avéré mais un manque de lisibilité de l'existant**

Malgré les contraintes présentes, les marges de développement du secteur agricole, que ce soit sur l'agriculture conventionnelle ou biologique, existent avec : une demande forte des bassins de consommation situés à proximité, un foncier disponible mais difficilement mobilisable, et une lisibilité des productions locales à accroitre.
En effet, il faut souligner que les espaces agricoles bénéficient d'une situation privilégiée au regard de la proximité entre les filières locales de productions et les bassins de consommation importants que sont les villes de Nîmes et Beaucaire ou les villages de la deuxième couronne comme Marguerittes ou Langlade. Ces dernières profitent de leur proximité avec les espaces ruraux pour s'approvisionner localement pour leurs cantines scolaires. Cependant, les circuits courts de proximité sont encore à promouvoir (seulement 20% des exploitations de la zone fonctionnent en circuit court). L'agriculture biologique, quant à elle, est porteuse puisque le Gard est le 2ème département français en nombre de producteurs Bio (500 producteurs). Localement la lisibilité des productions est faible, car historiquement le territoire est tourné vers l'exportation, et reste à améliorer même si depuis une dizaine d'années des initiatives se structurent et se multiplient pour mettre en valeur les richesses agricoles du territoire.

Initiatives existantes : *« Les fruits d'ici pensez-y ! » sur Nîmes Métropole, Boutique Paysanne Los Païs, Maison de la Garrigue à Marguerittes, Manifestation de Ferme en Ferme, AMAP à Jonquières St-Vincent, Paniers de producteurs à Caveirac…*

In fine, l'agriculture concerne plus des trois quarts du territoire. La diversité et la qualité des terroirs, conjugués à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte avec de nombreuses productions de qualité. La structuration, le renforcement et l'animation des filières agricoles de proximité présentent une opportunité réelle de création de richesses économiques, de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux, et de réappropriation mutuelle entre les espaces.

- **Des richesses patrimoniales, environnementales et culturelles offrant un cadre de vie privilégié**

✓ **Des paysages ruraux emblématiques mais fragiles**

Entre Cévennes et Méditerranée, depuis la plaine de la Gardonnenque, au nord, jusqu'aux portes de la Camargue, au sud, le territoire « De Garrigues en Costières » est une véritable mosaïque de paysages ruraux emblématiques (annexe 7.3) :

- les garrigues : constituées principalement d'un massif calcaire de plaines couvert d'une garrigue rase et râpeuse (bien visible entre Nîmes et la Calmette, autour de Marguerittes, Poulx, Sernhac...)
- les costières : en contrebas de la garrigue nîmoise, la plaine de la Costière forme une sorte de marche rectangulaire qui s'allonge sur une trentaine de kilomètres.

A l'ouest, la plaine de la Vaunage et à l'est, le Rhône dessinent le paysage.

La qualité de ses paysages est attestée par la mise en place de trois chartes sur : les Costières, les Garrigues de Nîmes Métropole et la Vaunage. Deux Grands Sites bordent le territoire :

- les gorges du Gardon au nord sont également Réserve de Biosphère
- la Camargue Gardoise au sud.

Ces espaces sont un cadre naturel d'une grande valeur floristique et faunistique (7 ZNIEFF et 7 Zones Natura 2000), très prisés pour leur usage récréatif et résidentiel. Ainsi, un réseau de sentiers de randonnée d'environ 700km balisés et entretenus offre à chaque commune des itinéraires praticables à pied, à cheval et à vélo. Autre exemple : le Village des Enfants de Montagnac qui est le 1er parc écotouristique de France.

Le territoire est également un terroir agricole de premier choix avec des productions diversifiées supports de dynamiques touristiques comme Vignobles & Découvertes autour des vins de l'AOP Costières de Nîmes, ou encore Site Remarquable du Goût autour des AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes.

Initiatives existantes : *Vignobles et Découvertes Destination Costières de Nîmes, Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, Village des Enfants*

Cependant, ces espaces sont soumis à de nombreuses menaces. Zones naturelles et agricoles sont exposées à l'étalement urbain et à la pression foncière qui menace leur pérennité. De par la fragilité et l'attractivité de ces espaces, les usages entrent parfois en conflits avec les enjeux de préservation. Le développement d'infrastructures de loisirs s'en trouve souvent contraint. Le climat méditerranéen induit des risques (inondation et incendie) qui sont parfois mal connus des populations locales ou donnent une image négative aux visiteurs. Enfin, généralement mésestimés, ces paysages souffrent d'une faible appropriation de la part des populations locales.

- ✓ **Un patrimoine bâti typique mais mal connu**

Le territoire dispose également d'un patrimoine rural témoin de son dentité (annexe 7.3). Il s'agit du patrimoine vernaculaire agricole qui façonne les paysages depuis des siècles.

Le patrimoine de pierre sèche typique des milieux de Garrigue qui évoque le travail des rachalans (ouvriers agricoles des Garrigues au XIXe siècle) ; les mazets, les murets, les caves coopératives qui racontent la viticulture ; les moulins à vent, à huile, les norias, et le patrimoine lié à la vie quotidienne : puits, fours, lavoirs, chapelles et presbytères...

Mais également un patrimoine religieux exceptionnel avec l'abbaye troglodytique de Saint Roman, l'abbatiale de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO au titre du Bien en série sur le chemin de saint Jacques de Compostelle (GR 653), des chapelles romanes, des presbytères, la voie Régordane (GR 700)…

Et les vestiges du patrimoine romain en lien avec l'antique *Nemausa* (tunnels de l'aqueduc à Sernhac, mas gallo-romain à Beaucaire, via Domitia…).

Sans oublier le patrimoine fluvial que constitue le canal du Rhône à Sète et les ports du territoire : Saint Gilles, Bellegarde, Beaucaire, Vallabrègues et Fourques.

Initiatives existantes : *Association Pierre-sèche Caveirac, Institut Languedocien de la pierre sèche, Collectif des Garrigues, Maison de la Garrigues à Marguerittes*

La Base Mérimée fait état de 146 édifices ou objets classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques. Pourtant, la notoriété du patrimoine monumental romain de Nîmes semble occulter ce patrimoine qui reste mal connu. Si la communauté de commune de Beaucaire Terre d'Argence dispose d'un inventaire complet et illustré, celle de Leins Gardonnenque ne possède qu'une liste succincte et les villages de l'Agglomération Nîmoise qu'un guide du patrimoine non exhaustif. De fait, ce petit patrimoine semble être mal perçu par les populations locales et avec un solde migratoire en perpétuelle augmentation, l'enjeu de transmission en pâti.

Même des édifices comme l'abbatiale de Saint Gilles, des éléments structurants comme les chemins historiques peinent à faire reconnaitre leur caractère exceptionnel. Ils sont sous-valorisés et souffrent de méconnaissance voire de désintérêt. Loin de participer à créer du lien, de permettre aux habitants de mieux appréhender le territoire et ses spécificités, ce patrimoine se dégrade voire disparait du paysage et des mémoires.

Un tissu associatif important œuvre pour ces patrimoines culturels et naturels et de nombreux bénévoles concourent à leur préservation, mais on note un manque de reconnaissance et peu de moyens alloués à la restauration et à la valorisation.

Combe des Bourguignons- Marguerittes, Fête de la Vannerie- Vallabrègues, Randonnée sur les pas de saint Gilles, Canal du Rhône à Sète

- ✓ **Une offre culturelle authentique mais peu diversifiée**

Le territoire « De Garrigues en Costières » est également une terre de culture, une culture qui rime avec traditions et savoir-faire. Chaque village organise sa fête votive autour des traditions taurines, plusieurs festivals rythment l'année (Festival du film taurin de Saint Geniès-de-Malgoires, Festival du conte à Saint Gilles,…) et la Fête de la Vannerie de Vallabrègues rayonne au niveau national. Les collectivités participent également à la diffusion de la culture, et notamment du spectacle vivant, avec une programmation en milieu rural largement soutenue, comme en Gardonnenque par exemple.

Quelques musées reconnus pour leur qualité sont présents sur le territoire (Musée Auguste Jacquet à Beaucaire Musée de la Maison Romane à Saint-Gilles) ainsi qu'un excellent réseau de bibliothèques (11) et médiathèques (7).

La proximité avec Nîmes permet aux habitants d'avoir accès à de nombreux équipements culturels de qualité (SMAC Paloma, Carré d'Art, musées, théâtres, cinémas,…) et aux manifestations qui s'y déroulent (Féria de pentecôte, Festival de Nîmes, …). Néanmoins, la forte concentration de ces équipements et de l'offre culturelle sur la ville-centre laisse peu de place au développement d'une ouverture aux différentes expressions artistiques. Le peu d'interlocuteurs sur cette thématique, l'absence de cinémas, de théâtre en sont d'ailleurs l'illustration. Et bien que les festivités nîmoises rayonnent à l'internationale, elles n'offrent qu'un faible retentissement sur les communes environnantes.

✓ **Une forte attractivité mais insuffisamment partagée**

Son environnement naturel de qualité, son patrimoine culturel dense, son histoire, confèrent au territoire une attractivité importante confortée par l'effet de l'héliotropisme et la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, aéroport,…). Cette situation implique une augmentation constante de la population et des services qui en font un territoire dynamique. Pour l'accueil des touristes le territoire dispose d'un réseau conséquent d'hébergements composé principalement de gîtes, chambres d'hôtes (environs 4.000 lits) et de trois Offices de tourisme (OT intercommunal Beaucaire Terre d'Argence, OT communal Nîmes, OT communal St-Gilles).
Toutefois les professionnels du tourisme, véritables ambassadeurs du territoire auprès des visiteurs, n'en connaissent pas toujours les richesses et pâtissent d'un certain manque de mise en réseau. Situé entre les deux pôles touristiques majeurs que sont Nîmes et la Méditerranée, le territoire ne dispose pas d'une image de destination touristique à proprement parler et se trouve fortement concurrencé par celles de la Provence, la Camargue, et les autres pôles comme Arles, Montpellier, Avignon… Les flux touristiques générés par ces différents pôles, et plus particulièrement Nîmes, ne semblent pas circuler sur l'ensemble du territoire.

Initiatives existantes : *Fête de la Vannerie, Festival du film taurin, Association des communes de la Vaunage*

Les paysages et les patrimoines qui s'y côtoient sont des éléments majeurs de l'identité d'un territoire. Sur le territoire « De Garrigues en Costières » ils sont caractérisés par leur multiplicité, leur typicité mais également par leur fragilité et le manque de connaissances à propos de leurs spécificités. Ils composent un cadre de vie où les populations s'accroissent et peuvent être de réels facteurs de lien. Ces richesses sont également le socle d'une culture emprunte de traditions à croiser avec les aspirations des habitants et les visiteurs. La proximité de grands pôles touristiques confère à ce territoire une certaine attractivité dont le développement doit être diffusé sur l'ensemble du territoire.

- **Une organisation spatiale induisant un besoin d'équilibre**

✓ **Une situation privilégiée mais un territoire sous influence de sa ville-centre**

Le territoire « De Garrigues en Costières » est situé au débouché de la vallée du Rhône, à l'entrée est du « couloir languedocien », principal axe d'échanges du Languedoc Roussillon. Cette situation géographique au carrefour de grands flux d'échanges se manifeste par une densité d'infrastructures de communication de niveau national et international avec la présence d'autoroutes (A9, A54), d'un réseau important de lignes ferroviaires, d'une ligne ferroviaire à grande vitesse et d'un aéroport à Garons.
Le territoire est fortement polarisé par la ville-centre pourvoyeuse des principaux équipements collectifs (centres de formation, santé….), services administratifs supérieurs, services à la personne (culture, sports, loisirs…) et commerces.
La ville-centre concentre également une grande partie des activités (55 % des établissements en 2012) et des emplois (75% des effectifs salariés en 2012).

✓ **Une hyper concentration source de difficultés**

Cette concentration des activités et des emplois au sein du pôle urbain entraine le développement de nombreux déplacements domicile-travail en étoile depuis la périphérie du territoire vers la ville-centre. En effet, en 2011 79% des actifs occupés du territoire travaillent hors de leur commune de résidence contre 23% dans les villes de Nîmes, Beaucaire et Saint-Gilles. Il est à noter que les pôles d'emplois d'Arles, Montpellier, Tarascon, Alès et Uzès attirent également de nombreux actifs du territoire.
La forte concentration des activités et des services au sein de l'agglomération nîmoise et principalement de Nîmes et la prépondérance de l'usage de la voiture (en 2011 87% des actifs occupés des communes du territoire utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail) entrainent alors une saturation de certains axes de communication tels que la RN 106 à l'entrée Nord-Ouest de la Ville et la RD40 entre Nîmes et Sommières. Outre les impacts environnementaux, cette dépendance exclusive à l'automobile constitue un enjeu économique pour les populations et un handicap majeur pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule (en 2011, 18% des ménages du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ne possèdent pas de voiture).

✓ **Un manque de visibilité de l'offre et un manque d'offres alternatives**

Que ce soit en matière de déplacements, de services, d'aide à la personne… il existe une offre importante et de nombreux dispositifs. Le maillage en matière de transports en commun par les réseaux Edgard, Tango et TER en témoigne. Mais, la difficulté tient à un manque de visibilité de cette offre, et dans certains cas un manque de cohérence entre les différents dispositifs et les besoins des acteurs.
A l'échelle globale, les mentalités évoluent, de nouvelles initiatives émergent en faveur d'alternatives à la voiture ou de nouveaux modes d'organisation du travail, mais ces initiatives sont aujourd'hui peu développées sur le territoire.

En matière de déplacements et de mobilité, si le réseau d'infrastructures est dense, le diagnostic fait état d'un manque d'offre de transports alternatifs à l'automobile. Le faible développement d'infrastructures cyclables sécurisées et de cheminements doux freinent le développement du vélo. Ainsi en 2012, seulement 4,5% des actifs du territoire utilisent un mode de déplacement doux pour se rendre au travail.

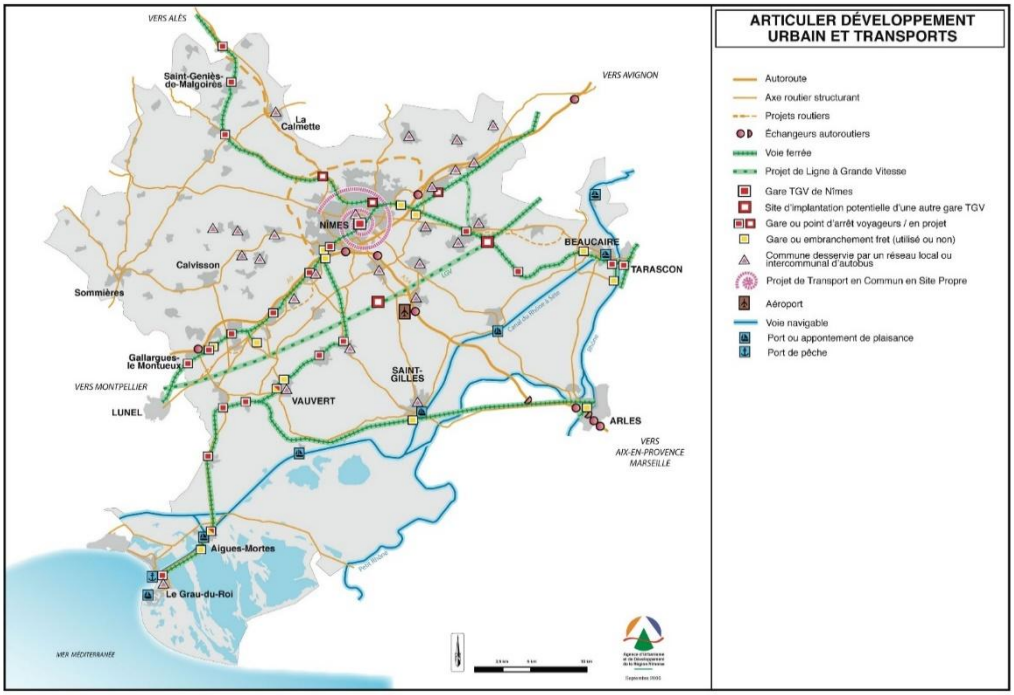

Les infrastructures de déplacements, source SCoT du Sud Gard

En ce qui concerne l'usage de la voiture, on constate également une très faible structuration du covoiturage.

En matière d'organisation du travail, de nouvelles formes voient le jour (télétravail, téléconférence, espace de coworking) mais peu sont développées sur le territoire.

Pour ce qui est des services également, le territoire compte peu d'offres alternatives. C'est le cas par exemple du secteur de la petite enfance pour lequel on compte une offre très importante en matière d'assistantes maternelles, mais peu de relais d'assistantes maternelles ou encore de micro-crèches.

- ✓ **Un vivre-ensemble mis à mal**

Dans ce contexte, la question du vivre-ensemble soulève divers enjeux. De nombreuses communes présentent des caractéristiques de cité-dortoir et peu d'espaces sont propices à la rencontre et au dialogue. La qualité de vie des habitants s'en trouve alors altérée, et les actifs du territoire passent beaucoup de temps dans les transports au détriment de leur vie sociale et familiale.

De plus, avec une croissance démographique très forte (+10 000 habitants par an sur le département) et donc un afflux permanent de nouvelles populations, les rencontres entre habitants ne sont pas favorisées et la mixité sociale et culturelle n'est pas évidente.

Initiatives existantes : *Plate-forme départementale de co-voiturage, associations « Car à pattes » La Calmette, Convention Plan de Déplacement d'Entreprises de Nîmes Métropole…*

covoiturage.gard.fr
Malin au quotidien

Voie verte de la Vaunage, Plate-forme départementale de co-voiturage, Halte-garderie au Royaume des Lutins à St-Génies de Malgoirès

Si le territoire « De Garrigues en Costières » peut être envisagé comme un territoire d'abondance (abondance de services, d'offres de déplacements…) le diagnostic de territoire fait apparaître un accès difficile à l'offre par manque de visibilité et d'offres alternatives et de proximité. Congestion des voies de communication, manque de vivre-ensemble sont alors les principales conséquences de cette organisation.

Analyse AFOM

Il s'agit ici d'une synthèse de l'analyse AFOM, l'ensemble des AFOM thématiques issus des groupes de travail se trouve en annexe (annexe7.2).

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TOURISME	**Situation** - Attractivité de Nîmes - Voies de communication diverses **Accueil** - Stabilité globale de l'évolution des hébergements - Trois offices de tourisme **Nature et APN** - Diversité des paysages emblématiques - Biodiversité - Nombreux sites classés - Climat agréable - Tourisme fluvial sur le canal du Rhône à Sète - Randonnée pédestre **Agritourisme** - Œnotourisme (vignobles et découvertes) - Olétourisme (SRG Les Olivettes du Pays de Nimes)	**Situation** - Convergence des flux vers Nîmes - Manque de connexions entre les voies de communications **Accueil** - Sur certains secteurs du territoire, faible qualité de l'accueil et de l'hébergement - Pas d'image marketing de destination **Nature et APN** - Manque de diversité des activités nautiques - Manque d'embarcadères - Manque de valorisation de la Via Rhôna et du canal du Rhône à Sète - Manque de développement du cyclotourisme - Manque de visibilité et de valorisation de la voie Régordane sur le PGCN - Manque de manifestations autour de la randonnée	**Situation** - Proximité avec des sites touristiques majeurs - Nouvelle porte d'entrée sur le territoire avec la LGV **Nature et APN** - Projet Ports exemplaires en réseau - Village des enfants à Montagnac, seul parc de découverte écotouristique en France - Projets en cours de boucles cyclo-découverte - Projets en cours de voies vertes **Agritourisme** - Reconnaissance des appellations (AOC Costières de Nimes, Olive AOP et huile d'olive AOP "de Nimes")	**Situation** - Bouleversement des paysages et des axes de communication antérieurs (Via Domitia) par la LGV **Accueil** - Concurrence avec les autres territoires mieux identifiés - Manque de mise en réseau et d'animation entre les acteurs - Méconnaissance du territoire par les habitants **Nature et APN** - Mauvaise image véhiculée par les risques climatiques - Dégradation des paysages du fait de la périurbanisation - Conflits d'usage en zones sensibles **Agritourisme** - Disparition des agriculteurs
CULTURE / PATRIMOINE	**Patrimoine historique et culturel** - Romanité de Nîmes, Abbaye de Saint Roman, 2 villes d'art et d'histoire, patrimoine religieux - Riche petit patrimoine vernaculaire - Un patrimoine vecteur d'identité **Traditions** - Richesse des traditions - Authenticité des fêtes existantes - Diversité de l'offre proposée - Riche agenda culturel des EPCI - Festival du film Taurin à Saint Génies	**Patrimoine historique et culturel** - Manque de connaissance, valorisation, médiation - Manque de soutien au réseau associatif **Diversité de l'offre proposée** - Peu de manifestation en lien avec le patrimoine - Pas d'animations en lien avec la création artistique - Pas de communication globale sur les évènements - Centralisation sur Nîmes des actions et de leurs acteurs et répercussions	**Patrimoine historique et culturel** - Important réseau associatif - Chemins historiques (Régordane, saint jacques de Compostelle, Via Domitia) - Notoriété de Nîmes, sa candidature UNECSO **Traditions** - Certaines traditions sont emblématiques et reconnues à l'international	**Patrimoine historique et culturel** - Risque de disparition du petit patrimoine **Traditions** - Manque de culture du travailler ensemble, manque d'ouverture
AGRICULTURE	**Question foncière** - Un foncier disponible mais difficilement mobilisable - Une terre de bonne qualité agronomique **Production** - Produits de qualité - Diversité des filières (maraichage, vigne, oléiculture, riziculture, élevage...) **Politique d'irrigation agricole** - Une irrigation développée sur la Terre d'Argence, les Costières et la Camargue	**Question foncière** - Une difficulté d'accès au foncier Politique d'irrigation agricole: - Une difficulté d'irrigation sur le Nord du territoire (Garrigues Nord et Gardonnenque) **Production** - Manque de lisibilité des productions locales - Revenus faibles pour les agriculteurs - Une structuration de l'offre insuffisante	**Question foncière** - Une agriculture à intégrer davantage dans la gestion des risques naturels - Meilleures terres du département **Production** - Un potentiel de développement de l'agriculture encore important du fait de la grande part de la SAU sur le territoire - Fort potentiel de développement de l'agriculture bio et des circuits courts sur le territoire - L'agriculture biologique est porteuse d'emploi et de main d'œuvre	**Question foncière** - Un mitage par l'urbanisation et les infrastructures de plus en plus prégnant - Un abandon des cultures pérennes Politique d'irrigation agricole: - Vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions diffuses et accidentelles **Production** - Un manque de renouvellement des agriculteurs avec une reprise d'activité difficile **Consommation** - Manque d'éducation des consommateurs
MOBILITÉ	**Place de la voiture** - Création d'une plateforme départementale de covoiturage **Déplacements doux** - Paysage et climat - Attractivité touristique **Alternative à la voiture** - Présence de tous les modes de transport - Solutions de déplacements existantes - Faible cout des transports en commun	**Place de la voiture** - Aires de covoiturage et de parkings relais à identifier - Circulation dense **Déplacements doux** - Manque de mise en réseau des cheminements piétons et des liaisons douces - Insuffisance des aménagements à l'entrée des villes - Manque de voies cyclables et de voies vertes **Fréquentation des axes de circulation** - Engorgement en arrivant sur Nimes - Manque d'élaboration de PDE - Aides en matière de déplacement très demandées mais pas en adéquation avec les besoins de la population **Alternative à la voiture** - Sous-développement du transport à la demande - Manque de pistes cyclables	**Place de la voiture** - Autopartage à développer **Alternative à la voiture** - Évolution des mentalités	**Déplacements doux** - Conflits d'usages entre les voitures et les vélos **Alternative à la voiture** - Manque de sensibilisation écologique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ÉCONOMIE	**Établissements** - Pas de mono-activité **Coopération** - Nombreux groupements d'employeurs dans le domaine de l'agriculture Création/reprise d'entreprises: - Très bon réseau d'aide à la création d'entreprises **Économie sociale et solidaire** - Présence de quelques coopératives	**Établissements** - Pas de grosses entreprises - Manque de lisibilité de certains secteurs économiques **Coopération** - Manque de mutualisation entre les entreprises - Mode d'organisation en GIEQ assez confidentiel Création/reprise d'entreprises: - Baisse de la reprise - Pédagogie de la création d'entreprise pas intégrée chez les porteurs de projets **Économie sociale et solidaire** - Fragmentation des structures d'ESS et faible connaissance du secteur	**Établissements** - Territoire en mutation - Potentiel de développement économique des services à la personne **Coopération** - Développement de nouveaux modes d'organisation et de partenariat - GIEQ intéressant dans le domaine des ressources humaines pour mutualiser l'alternance Création/reprise d'entreprises: - Développement de l'économie collaborative **Innovation R&D** - Possibilité avec les centres d'innovation et de recherche (Montpellier) - Lieux d'innovation à créer entre l'urbain et le rural: la question des espaces interstitiels	
SERVICE A LA POPULATION / EQUIPEMENTS	**Organisation des services** - Structuration et diversité des services à la personne sur le territoire **Niveau d'équipements** - Bonne échelle de territoire - Initiatives associatives/diversité des acteurs **Petite enfance** - Diversité de l'offre de garde (collective et individuelle) **Personnes âgées** - Intervention sur l'ensemble du territoire	**Organisation des services** - Manque de lisibilité entre les compétences de chacun et entre les structures - Absence de transversalité et de communication sur l'éventail de services et les autres secteurs économiques (tourisme, mobilité…) **Niveau d'équipements** - Hyperconcentration sur Nîmes - Manque d'uniformisation des services à la personne sur les territoires - Peu de mise en cohérence entre les différents services **Petite enfance** - Manque de possibilités et de garde pour enfants et manque d'information sur les solutions de garde - Manque d'innovation sur les territoires sur les différents modes de garde **Personnes âgées** - Manque d'anticipation des évolutions sociétales - Manque d'identification des problèmes des personnes - Manque de moyens pour le financement d'intervention à domicile	**Organisation des services** - Le territoire peut être un moteur pour la qualité des services à la personne sur le territoire - Politique alternative à créer pour développer le secteur sans multiplier les équipements déjà satisfaisants **Niveau d'équipements** - Besoin de conforter l'existant **Petite enfance** - Attractivité du territoire	**Organisation des services** - Diminution des aides publiques **Déplacement** - Difficulté de déplacement sur l'ensemble du territoire pour les salariés travaillant dans le service à domicile

La stratégie « De Garrigues en Costières »

Structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural

La stratégie locale de développement retenue par les acteurs du territoire s'appuie sur le constat suivant : de nombreuses interdépendances existent entre la ville et son environnement rural et le devenir des territoires ruraux ne peut pas se concevoir indépendamment de celui de la ville-centre.
Les évolutions rencontrées par le territoire en matière d'accroissement de la population, d'étalement urbain, de consommation des terres agricoles, etc., ont largement impacté les espaces ruraux les plus proches de la ville leur faisant porter aujourd'hui des enjeux stratégiques en matière de **transition urbain-rural**. Les relations et les interdépendances qui lient la ville-centre et les espaces ruraux sont de plus en plus fortes, au regard de l'augmentation des mobilités et des échanges, de l'accès au travail et aux loisirs,… Les populations et les acteurs économiques et sociaux expriment des attentes et des besoins de plus en plus similaires, qu'ils soient en ville ou dans des communes rurales : emploi, habitat, transports, commerces, services sociaux et de santé, et également en matière de qualité des paysages et protection de l'environnement, de culture, de patrimoine et protection contre les pollutions et les risques… Les mutations rencontrées par le territoire sont particulièrement rapides, et les problématiques urbaines et rurales s'interpénètrent tant au niveau des usages et des besoins que des représentations...

Dans ce contexte, un **dialogue rural-urbain** est nécessaire. Mais, les **complémentarités** et les **solidarités** ont du mal à s'organiser. C'est pourquoi les acteurs du territoire estiment qu'il est urgent de lever les obstacles et de traiter de manière globale et cohérente les enjeux transversaux qui se jouent entre l'urbain et le rural, et qui ont un impact considérable sur les conditions de vie des habitants. L'organisation de ce dialogue pour la **structuration des conditions de l'équilibre urbain-rural** doit notamment permettre de :
- faire jouer les solidarités territoriales entre zones peuplées et zones moins peuplées,
- offrir un cadre de vie répondant aux attentes des urbains comme des ruraux,
- assurer une production agricole diversifiée capable de nourrir les populations locales et d'être compétitive,
- mutualiser les services existants,
- assurer la cohérence des politiques territoriales,
- promouvoir de nouvelles formes de tourisme.

La mise en place de la **coopération** entre les communes permettra au rural et à l'urbain de compenser leurs faiblesses respectives en unissant leurs énergies et leurs ressources. Le projet LEADER « De Garrigues en Costières » accompagnera des initiatives qui seront bénéfiques pour l'ensemble du territoire, **sans opposition entre l'urbain et le rural**.

Parmi les objectifs et les moyens identifiés pour structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural, et au regard des caractéristiques du programme LEADER et des forces en présence, les acteurs du territoire ont choisi de travailler principalement sur 3 axes stratégiques :

- Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire ;
- S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité ;
- Soutenir des usages et des pratiques de proximité.

Chaque axe stratégique fait l'objet d'une présentation détaillée ci-après.

Spatialisation des dispositifs ?
Les acteurs du territoire se sont en effet posé la question de la spatialisation des actions (appel à projet spécifique pour certaines communes, plafonnement, critères d'éligibilité…). A ce jour, et au regard de la stratégie, le partenariat n'a pas jugé pertinent d'introduire une telle conditionnalité. Aucun traitement spécifique n'est donc prévu en fonction du type de commune.
Conscient que la réflexion reste à poursuivre, l'intervention de « grands témoins » dès l'automne 2015, et les partenariats prévus en termes de coopération, vont permettre aux acteurs d'affiner leur questionnement sur les enjeux de la spatialisation. Des critères de sélection supplémentaires pourraient ainsi être proposés. C'est dans ce sens que sont notamment prévues les rencontres avec l'association Terres en Villes qui dispose d'une grande expérience sur ces questions.

La contribution des communes de Nîmes Métropole à la stratégie du territoire support de la demande de dérogation

L'annexe 6 du présent dossier constitue la demande de dérogation pour l'intégration des 26 communes de l'agglomération de Nîmes Métropole au territoire de la candidature. Elle présente le caractère rural de ces communes et leur contribution à la stratégie LEADER.
Si il n'est pas question pour les acteurs du territoire « De Garrigues en Costières » de prétendre que ce territoire est un territoire rural sans influence de son cœur urbain, le choix des acteurs porte bien, à travers la stratégie retenue dans LEADER, sur ces complémentarités entre les espaces au regard des enjeux du lien urbain-rural. En ce sens, il n'est pas envisageable de ne travailler que sur les territoires ruraux au sens stricte.

Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire

Riches d'un territoire agricole de premier ordre situé en proximité directe avec des bassins de consommation importants, les acteurs « De Garrigues en Costières » veulent, à travers le programme LEADER, un rapprochement des producteurs et des consommateurs du territoire qui soit vecteur d'un développement durable et partagé entre les villes et les campagnes, et facteur d'une économie solidaire au service des hommes et des paysages. En ce sens, 3 leviers ont été identifiés pour répondre à l'objectif stratégique de « Rapprocher les producteurs et les consommateurs » :

- **Développer les circuits courts de proximité**

Les circuits courts de proximité participent à la recherche de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. En ce sens, ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques et de saison, de proximité et de lien social. De plus, ils offrent de meilleures retombées économiques pour les agriculteurs. Différentes modalités de circuits courts ont donc été identifiées pour proposer une offre alimentaire complémentaire à l'offre traditionnelle. Elles représentent donc un enjeu de développement durable pour notre territoire et une réelle opportunité pour le secteur agro-alimentaire, en facilitant une gouvernance alimentaire par la mobilisation de l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, collectivités locales et consommateurs.

- **Promouvoir les productions locales**

Le territoire « De Garrigues en Costières » dispose d'un large éventail de productions agricoles de qualité ancrées territorialement. Néanmoins, ces productions manquent de lisibilité et de reconnaissance au niveau local. Ainsi, la promotion des productions locales a été ciblée comme un levier important de la structuration d'une gouvernance alimentaire territorialisée. La promotion doit être assurée dans les différents lieux de commercialisation, mais aussi à l'occasion d'événements, en mettant en avant la provenance des produits, les modes de production employées, et les plus values environnementales et de santé publique. De plus, ce patrimoine gastronomique et ces savoir-faire alimentaires représentent des vecteurs de lien social. Ils constituent un volet important du patrimoine immatériel de notre territoire. Aussi, au travers du programme LEADER, il est pertinent de défendre, de valoriser et de diffuser ces productions locales à tous et par tous les canaux possibles. D'autant qu'elles pourraient participer d'avantage à l'image et la notoriété de notre territoire.

- **Sensibiliser sur l'alimentation saine, le goût et la consommation responsable**

Il apparait que les zones urbanisées doivent répondre aux attentes grandissantes des consommateurs en termes d'alimentation saine, de qualité et de proximité. Cependant, les citoyens ont de moins en moins confiance dans les produits qui leur sont proposés car les liens avec les producteurs se sont perdus et la traçabilité des aliments est de plus en plus opaque. Ainsi, il est primordial d'intervenir à travers LEADER, notamment auprès des plus jeunes et des publics fragilisés, sur les thématiques d'éducation à l'alimentation et de consommation responsable. Ce type d'action est indispensable pour permettre aux habitants du territoire de se réapproprier le sens de la production alimentaire locale. Car, au-delà de la responsabilité de chacun de bien se nourrir pour être en bonne santé, il est important de faire comprendre que les choix alimentaires ont des répercussions directs sur l'environnement et l'économie du territoire « De Garrigues en Costières ».

Contribution à l'équilibre urbain/rural

- Dynamisme économique des zones rurales situées en proximité directe des zones urbaines
- Autonomie alimentaire des territoires urbains
- Maintien d'un paysage et d'un cadre de vie agricole de qualité
- Gestion territoriale partagée entre villes et campagnes
- Développement et pérennisation de l'activité économique en zone rurale

Projection des attendus et résultats

- Soutien à l'économie locale
- Viabilité économique des exploitations
- Maintien et création d'emplois
- Structuration des filières
- Liens sociaux producteurs- consommateurs
- Santé publique et traçabilité alimentaire
- Valorisation du patrimoine agricole et gastronomique local
- Préservation des paysages
- Information, éducation et accompagnement du grand public

Inscription de l'axe dans deux thématiques proposées par la Région

- Une autre gouvernance alimentaire
- La relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux

S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité

Le territoire « De Garrigues en Costières » dispose de nombreuses richesses : patrimoine vernaculaire, patrimoine monumental, patrimoine religieux, également des paysages emblématiques dont l'importance floristique et faunistique est avérée et une offre culturelle orientée sur des notions de convivialité. Ces richesses composent un cadre de vie d'une grande qualité, qui, dans un contexte de pression foncière et de forte croissance démographique, sont des éléments à préserver et à partager.
Au regard de cet enjeu, les acteurs « De Garrigue en Costières » envisagent, à travers le programme LEADER, la valorisation et la transmission de ces richesses comme source d'affirmation d'une identité rurale, comme support du développement d'un tourisme de proximité basé sur la découverte et le partage et comme condition du maintien d'un cadre de vie de qualité et d'une meilleur répartition des richesses.
Deux objectifs stratégiques ont été inscrits dans la stratégie LEADER pour y répondre :

- **Transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles**

Afin que les richesses deviennent vecteur de lien social, il est nécessaire que le territoire développe sa connaissance des richesses locales, pérennise leur existence et fasse émerger de nouveaux usages.

- Développer les connaissances et diffuser les savoir

Le développement de la connaissance du patrimoine bâti et naturel est un préalable indispensable à la préservation, à l'appropriation par la population et à la valorisation, facteur d'attractivité. Le projet LEADER pourrait permettre de lancer des actions d'inventaire et de recherche en lien avec le réseau associatif et selon des méthodes participatives pour transmettre la mémoire locale.

- S'approprier et transmettre les richesses

Le territoire est soucieux de voir son patrimoine participer de la vie locale. Ainsi, loin de le mettre sous cloche, l'objectif est de créer du lien entre les richesses et les hommes par des actions et des outils de médiation permettant une découverte active et qui offre de nouvelles expériences culturelles à vivre.

- Restaurer les patrimoines

Les menaces qui pèsent sur les patrimoines culturels et naturels du territoire (étalement urbain, travaux d'équipement, risques naturels,…) mettent à mal leur survie et leur transmission. Leur réhabilitation est souhaitée par les élus et les acteurs locaux pour garantir la préservation de la qualité du cadre de vie mais aussi l'attractivité du territoire.

- **Accompagner la structuration d'un écotourisme de proximité**

Situé entre les deux pôles touristiques majeurs que sont Nîmes et la Méditerranée, l'enjeu du développement touristique sur le territoire doit se démarquer et afficher ses spécificités. Caractérisé par des espaces paysagers emblématiques et un patrimoine témoin de son histoire agricole, le tourisme de proximité semble particulièrement adapté aux problématiques du territoire. En effet, il permet de mettre en relation les espaces urbains et ruraux dans une dynamique d'échange, facteur de cohésion. Structurer cette offre permettra de développer la fréquentation selon une offre innovante et alternative. Les acteurs « De Garrigues en Costières » souhaitent également s'engager dans le développement de l'écotourisme à travers l'ensemble des projets qu'ils soutiendront.

- Soutenir la diversification de l'offre touristique rurale

Il s'agit de permettre l'émergence de projets qui offrent de nouveaux modes de découverte des richesses du territoire en lien avec les attentes des populations locales et des visiteurs en terme de loisirs. Ceci permettant également le développement ou la pérennisation en zone rurale d'activités économiques durables car générées principalement par les habitants et peu soumises à la saisonnalité.

- Accompagner la mise en réseau et la formation des acteurs

La stratégie locale de développement du territoire en matière de tourisme prévoit de placer l'humain au centre de ses préoccupations ; habitant en demande de découverte, visiteur à la recherche d'activités et de rencontre, et professionnels véritables ambassadeurs du territoire. Ainsi les acteurs du territoire souhaitent soutenir des actions multisectorielles qui offre la possibilité aux professionnels de se rencontrer et de mieux connaître leur territoire pour encore mieux le faire partager.

Contribution à l'équilibre urbain/rural

- Protection et valorisation de l'environnement direct de la zone urbaine dans une logique de partage et de découverte
- Développement de l'interconnaissance et d'interconnexions entre les différents espaces selon différents usages et pratiques
- Développement et pérennisation de l'activité économique en zone rurale
- Mise en place d'une nouvelle logique de développement touristique complémentaire entre les espaces urbains et ruraux favorisants les échanges et la circulation des flux

Projection des attendus et résultats

- Appropriation du territoire par les habitants
- Renforcement de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire
- Harmonisation et mise en réseau des initiatives
- Renforcement de la complémentarité entre l'activité touristique rurale et urbaine
- Réappropriation par tous des patrimoines et des paysages
- Amélioration de la connaissance, de la protection et de la valorisation des sites
- Positionnement, image du territoire plus clair
- Prise en compte des problématiques environnementales et sociales
- Renforcement de la mise en réseau des acteurs touristiques avec des acteurs issus de différents secteurs d'activités
- Adaptation de l'offre aux besoins des populations locales et des visiteurs en qualité et en diversité

Inscription de l'axe dans deux thématiques proposées par la Région

- L'attractivité et la vitalité des territoires
- Une croissance verte

Soutenir des usages et des pratiques de proximité

Le quotidien des habitants du territoire est rythmé par un ensemble de contraintes personnelles et professionnelles qui façonnent les modes d'habitat, de consommation et les besoins en services à proximité du domicile, du lieu de travail ou sur des déplacements fréquents. Cependant, le territoire connaît une forte concentration des activités, des emplois, des services et des équipements. Les temps de déplacement des habitants sont longs, et leurs rythmes de vie affectés.
Dans ce contexte, les acteurs du territoire souhaitent promouvoir une organisation du territoire qui permette de mieux concilier les temps de vie. 4 leviers ont été identifiés pour répondre à cet enjeu :

- **Promouvoir de nouvelles formes d'organisation du travail**

Dans un contexte de métropolisation, les distances domicile-travail sont de plus en plus importantes, et les temps de vie des habitants sont largement contraints. Les acteurs du territoire souhaitent encourager de nouvelles formes d'organisation du travail pour permettre de :

→ mieux concilier les temps de vie (limiter les temps de déplacement domicile-travail)
→ favoriser les espaces de socialisation dans les espaces ruraux

Par le développement d'espaces de télétravail, tiers-lieux ou espaces de co-working, le territoire « De Garrigues en Costières » souhaite également favoriser l'émergence de nouvelles sources d'attractivité et d'une meilleure accessibilité du territoire.

- **Promouvoir de nouvelles formes de mobilité**

Sur le territoire, le réseau de transport est globalement perçu comme satisfaisant. Cependant, la saturation de certains axes, le déficit de lisibilité de l'offre et le manque de solutions alternatives engagent le territoire à promouvoir de nouvelles formes de mobilité, notamment pour les salariés pour qui la problématique du transport se fait particulièrement sentir. Les acteurs locaux souhaitent ainsi :

→ favoriser l'usage de la voiture et du vélo électrique
→ développer le co-voiturage et l'auto-stop organisé
→ sensibiliser la population aux solutions alternatives

- **Renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble**

L'hyper-concentration des activités et des emplois dans le pôle urbain nuit également au vivre-ensemble et à la citoyenneté : les villages ressemblent à des villages dortoirs, anciens et nouveaux habitants ne se rencontrent pas, le lien social est fragilisé. Pour répondre à cet enjeu, les acteurs du territoire souhaitent :

→ favoriser les espaces de citoyenneté et de rencontre
→ promouvoir les démarches de concertation en lien avec la stratégie LEADER

- **Structurer une offre de service de proximité**

Dans ce contexte géographique, les populations locales connaissent aujourd'hui des disparités dans l'accès aux services et équipements. La réflexion globale engagée aujourd'hui cherche à placer l'habitant au cœur des préoccupations en prenant en compte ses territoires de vie qui s'affranchissent des frontières administratives. L'enjeu principal est de renforcer l'accès pour tous à des services de qualité, en dépassant la notion d'équipement du territoire pour prendre en compte au mieux la diversité des modes de vie et de travail par une réflexion sur l'aménagement spatial et temporel au service de la réduction des inégalités sociales et géographiques du territoire. Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

→ soutenir l'expérimentation et le développement de nouveaux services
→ accompagner la création de services itinérants
→ stimuler la recherche et l'innovation sur les services

- **Une communication à renforcer pour une meilleure lisibilité de l'offre**

Dans tous ces domaines, l'offre de services et de dispositifs semble insuffisamment connue par la population. Des actions de communication pourront être développées pour valoriser l'offre existante. Dans ce sens, l'effort devra également être porté sur la mutualisation des services et la coopération entre acteurs, permettant le développement d'une offre cohérente. Par ailleurs, la mise en place de nouveaux services devra être accompagnée d'actions de communication.

Contribution à l'équilibre urbain/rural

- Redistribution territoriale des emplois
- Désengorgement des voies de communication
- Renforcement du lien social
- Meilleure cohérence et complémentarité de l'offre

Projections des attendus et résultats

1. **Encourager des nouvelles formes d'organisation du travail**
- Un gain de temps pour les salariés (bien être, réduction des coûts)
- Une redistribution territoriale des emplois (accroissement du nombre d'actifs dans les espaces ruraux)
- Un environnement stimulant pour les entrepreneurs (co-working et tiers-lieux)

2. **Promouvoir de nouvelles formes de mobilité**
- Une diminution du recours à la voiture individuelle pour les déplacements
- Une augmentation du taux d'occupation des véhicules

3. **Renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble**
- Un renforcement du lien social
- Une augmentation des démarches de concertation et de dialogue

4. **Structurer une offre de service de proximité**
   - Une adaptation de l'offre de services
   - Une meilleure accessibilité aux services et aux équipements
   - Un renforcement du maillage des services sur le territoire
   - Un développement des usages numériques

Attendus et résultats transversaux
- Une prise en compte du développement durable
- Un renforcement de la mise en réseau des acteurs, du partenariat et de leur structuration
- Une meilleure connaissance et optimisation de l'offre existante
- Le développement des expérimentations
- Une amélioration de la fluidité du trafic
- Une réduction de la pollution de l'air et de l'empreinte carbone

Inscription de l'axe dans deux thématiques proposées par la Région
- L'attractivité et la vitalité des territoires
- Une croissance verte

Articulation avec les autres stratégies sur le territoire

La stratégie de développement locale s'exercera en complémentarité avec les autres politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et notamment en lien avec les autres fonds européens (inter-fonds). Il s'agit de mobiliser, au regard de la stratégie établie, des moyens complémentaires pour les objectifs stratégiques présentés dans « le graphe de développement » (annexe 9). Au titre de son rôle d'accompagnement des porteurs de projets, le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes veillera à orienter les acteurs du territoire vers les dispositifs appropriés.

Il est à noter que des relais ou organismes pouvant bénéficier d'autres fonds européens ou « franco-français » sont présents dans le futur comité de programmation. Nous pensons notamment :
- à l'OGS Gorges du Gardon, à des communautés de communes et au département du Gard, pour le FEDER Rhône et le FEDER régional.
- aux consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) pour certaines priorités d'investissement du FEDER ou du FSE, ainsi que sur certains axes du PDR FEADER.
D'autres organismes dans le collège privé seront aussi en capacité à mobiliser ces trois fonds pour leurs ressortissants, adhérents ou partenaires.

Inter-fonds

PO Rhône (FEDER) : le PO Rhône pourra concerner les actions relevant du projet Ports exemplaires en réseau.
Axe 2 : Soutenir le développement d'une mobilité durable sur le territoire.
Priorité 4.5.1 : Développer le cyclotourisme le long du Rhône et de la Saône et organiser l'accueil touristique sur des territoires porte d'entrée.
Ces volets seront travaillés avec les 2 autres territoires concernés (agglomération du Gard Rhodanien et Pays/GAL Garrigues et Costières de Nîmes).

PO FEDER/FSE régional : certaines Fiches Action (FA) LEADER sont en lien avec des thématiques portées par le FEDER. Des lignes de partage et de complémentarité seront alors mises en œuvre comme présenté dans les FA.
Les Grands Sites « Gorges du Gardon » et « Camargue Gardoise » solliciteront principalement la priorité 6c de l'axe 4 *« Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable ».* Certains projets pourront néanmoins relever de LEADER en fonction des types d'action.
D'autres Pi seront également activables, et notamment les Pi 3a, Pi 4c et Pi 2c.

PDR FEADER : sur les axes du PDR relavant notamment de l'agritourisme et des circuits courts et de proximité.

ATI Urbaine Nîmes Métropole : pour les quartiers politiques de la ville (Nîmes et Saint-Gilles). Thématiques investies : efficacité énergétique, modes doux, espaces de proximité, santé. Par l'organisation d'échanges réguliers entre le GAL et Nîmes Métropole, des complémentarités seront recherchées, principalement sur les thématiques modes de doux et espaces de proximité afin d'assurer une cohérence voire une continuité entre les actions si cela semblait pertinent pour les territoires concernés.

L'élaboration du graphe de développement a permis une pré-identification des lignes de partage avec l'ensemble des financements européens.

Autres politiques publiques

D'autres complémentarités seront à mettre en œuvre avec les politiques publiques engagées sur le territoire :
→ **CPER Languedoc-Roussillon** : les fonds du CPER seront principalement sollicités à l'appui de la stratégie LEADER au titre de cofinancements.
→ **Contrat de Pays** : les fonds attribués au titre du Contrat de Pays signé avec le Conseil Départemental du Gard seront principalement mobilisés à l'appui de la stratégie LEADER au titre de cofinancements.
→ **Agenda 21 Nîmes Métropole** : des complémentarités seront recherchées entre l'Agenda 21 et LEADER. Certains porteurs de projets ont déjà été orientés vers l'Agenda 21 de Nîmes Métropole par le Pays.

PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

Au moment de la rédaction de la candidature

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes : pilote et animateur de la candidature

Conscients de l'opportunité que peut représenter le dispositif LEADER pour le territoire, les élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ont fait le choix de se porter candidats. Ainsi, de par ses missions reconnues d'animateur du territoire et d'accompagnements aux porteurs de projets, le Pays s'est positionné en tant que pilote et animateur de la candidature.
Par sa délibération 14-18 du 10 septembre 2014 (annexe 2.1.1), le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a ainsi sollicité puis obtenu un soutien préparatoire du Conseil Régional du Languedoc Roussillon pour le programme LEADER 2014-2020. Ensuite, par la délibération 14-26 du 4 décembre 2014 (annexe 2.1.1), le portage de la candidature LEADER par le Pays a été approuvé.
Afin d'être fidèle aux attentes des acteurs du territoire, le Pays a alors cherché à mobiliser un maximum d'acteurs autour de cette candidature, faisant le choix de repenser le projet de territoire dans sa globalité à cette occasion. La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette candidature a en effet constitué une **opportunité pour revoir l'ensemble du projet de territoire**, le programme LEADER devant permettre de répondre à certains enjeux exprimés par les acteurs.

Les comités techniques et de pilotage

Pour le suivi et le pilotage de la candidature, le Pays a mis en place deux instances :

- le comité de pilotage : composé des élus du Bureau du Pays, il a assuré le suivi politique du dossier, pris les décisions et résolu les éventuels points de blocage politique.
- le comité technique : composé de techniciens du Pays, des EPCI, du Conseil Départemental, des Chambres Consulaires et du SCOT Sud Gard, il a assuré le suivi technique de la candidature, accompagné l'équipe du Pays pour le recensement des personnes ressources et participé à la construction des fiches-action.

Par ailleurs, le Pays a également bénéficié de l'appui et des conseils méthodologiques des cabinets d'ingénierie SPL et Parcourir l'Europe respectivement mis à disposition par la Région Languedoc Roussillon et le Département du Gard.

La construction du diagnostic : une mobilisation des acteurs qualifiés et des têtes de réseaux

Afin d'actualiser le diagnostic de territoire, le Pays a choisi de constituer **4 groupes de travail thématiques** (agriculture, forêt et risques naturels ; tourisme, culture et patrimoine ; économie, emploi et formation ; services et mobilité). Au préalable, la mise en place d'un **travail partenarial avec l'AUDRNA** (Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne) a permis de dresser un premier portrait de territoire sur ces différentes entrées. Cette première base a été également enrichie par des **entretiens individuels** avec des partenaires représentatifs du territoire (ADDEARG, CIVAM bio, Coups D'Pousses, Le Village des Enfants, Le Domaine des Clos…). Puis le travail de l'Agence d'Urbanisme a été présenté en réunions thématiques, qui ont rassemblé à chaque fois une vingtaine d'acteurs, permettant de compléter, d'amender le diagnostic et de produire une analyse partagée. Ainsi ont pu être réalisée les grilles AFOM. *(Photo : Groupe de travail Tourisme,culture et patrimoine le 16 Décembre 2014)*

La définition de la stratégie : une concertation élargie pour définir le projet de territoire

La restitution des éléments de diagnostic partagés, travaillés lors des groupes thématiques, a eu lieu le 1er avril lors de la **1ère réunion de concertation**. A cette occasion, une centaine d'acteurs de différents horizons (élus, socioprofessionnels, associatifs,…) ont été rassemblés. L'objectif de cette rencontre été de soumettre au débat les 4 grands enjeux choisis par les comités technique et de pilotage. Pour ce faire, 6 ateliers ont été animés par un binôme élus-technicien. Les productions collectives ont permis de dresser **le graphe de développement du projet de territoire**.

Plénière et ateliers de la réunion de concertation du 1er avril 2015

Du projet de territoire à la stratégie LEADER

A partir de ce graphe de développement, au regard des exigences du dispositif LEADER et des forces en présence, les membres des comités technique et de pilotage ont sélectionné, parmi objectifs du projet de territoire, les objectifs pertinents à poursuivre dans le cadre de la candidature LEADER. Ces derniers ont été débattus au cours de la **2ème réunion de concertation** qui s'est tenue au lycée agricole Marie Durand de Rodilhan avec une soixantaine de participants répartis en 4 ateliers. Les échanges ont alors permis d'ébaucher le contenu des futurs fiches-action en précisant les types d'actions éligibles, les critères de sélection des projets et les indicateurs de réalisation souhaités par les acteurs présents.

Une communication au plus près des acteurs

Tout au long de l'élaboration de la candidature le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a utilisé son **site internet** pour communiquer et informer les acteurs sur la démarche (présentation générale de LEADER, comptes rendus des réunions, synthèse des groupes de travail, …). Une **plaquette de présentation du Pays et du programme LEADER** a également été réalisée, envoyée à toutes les communes du territoire et diffusée aux partenaires techniques (annexe 4.3).
Le Pays a également profité des **supports de communication de ses partenaires** pour communiquer au plus près des acteurs de terrain (journaux communautaires, lettre d'information de la Fédération des Foyers Ruraux du Gard,…). Plusieurs **articles de presse** (Midi Libre et Objectif Gard) ont également permis une information auprès d'un large public (annexes 3.1 et 3.2).

Par ailleurs, la démarche LEADER a été présentée auprès des acteurs du territoire au fur et à mesure de son déroulement (Forum du Collectif des Garrigues le 28 mars 2015, présentations en mairies, Syndicat des Costières le 24 mars 2015, Offices de Tourisme le 7 février 2015,…). La démarche a également été présentée et discutée au sein des intercommunalités membres du Pays (Conférence des maires de Nîmes Métropole le 6 février 2015, Bureau communautaire de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence le 4 mai 2015, commission développement territorial de Nîmes Métropole le 4 mai 2015, Bureau communautaire de la Communauté de communes Leins Gardonnenque le 11 mai 2015). A cela s'est ajouté **l'appel à manifestation d'intérêt** permettant à l'équipe technique de préfigurer la composition du comité de programmation (annexe 4.2). Cet appel à manifestation d'intérêt a été adressé à toutes les communes du territoire, diffusé pendant les différents temps de concertation, et mis en ligne sur le site internet du Pays.
Une **plateforme de recensement des projets** (annexe 4.1) a également été mise en place pour assurer une communication ascendante et cela a permis à l'équipe technique de mieux connaître les besoins du territoire et de les intégrer à sa réflexion. *(Photos : Site internet du Pays, Forum du Collectif des Garrigues 28 mars 2015)*

CALENDRIER DE LA CANDIDATURE LEADER DU GAL "DE GARRIGUES EN COSTIÈRES"			
Date	**Étape**	**Participants**	**Objet**
sept-14	Comité Syndical du Pays le 10/09	Délégués Syndicaux du syndicat Mixte du Pays	Délibération de demande de soutien préparatoire Région LR
oct-14	Réunion technique le 30/10	DGS intercommunalités et équipe technique du Pays: *4 institutionnels*	Constitution du comité technique
nov-14	Comité technique le 20/11	Membres du comité technique : *8 institutionnels et 2 socioprofessionnels*	Définition de la méthodologie d'élaboration de la candidature
déc-14	Atelier "Tourisme, culture et patrimoine" le 15/12	24 participants: *9 socioprofessionnels, 3 élus et 11 institutionnels*	Diagnostic AFOM
janv-15	Comité technique du 13/01	Membres du Cotech: *9 institutionnels et 2 socioprofessionnels*	Bilan des groupes de travail et retroplanning
	Atelier "Agriculture, forêt et risques naturels" le 20/01	26 participants: *8 institutionnels, 2 élus et 16 socioprofessionnels*	Diagnostic AFOM
févr-15	Comité Syndical du Pays le 4/02	Délégués Syndicaux du syndicat Mixte du Pays	Point d'étape candidature
	Atelier "Services à la personne et mobilité" le 12/02	10 participants: *6 institutionnels et 4 socioprofessionnels*	Diagnostic AFOM
	Atelier "Économie, emploi et formation " le 26/02	12 participants: *1 élu, 7 institutionnels et 4 socioprofessionnels*	Diagnostic AFOM
mars-15	Comités technique et de pilotage le 12/03	Membres du Cotech: 3 institutionnels et 3 socioprofessionnels Membres du Copil: *7 élus*	Validation du diagnostic et préparation concertation 1 er Avril
	RDV Mairie de Vallabrègues le 15/03	Élus Vallabrègues: *3 élus et 5 institutionnels*	Présentation LEADER
	RDV Mairie de Générac le 24/03	*Élus Générac et 3 institutionnels*	Présentation LEADER
	RDV Syndicat des Costières le 24/03	Équipe technique du syndicat des Costières	Présentation LEADER
	Comité Syndical le 25/03	Délégués Syndicaux du Syndicat Mixte du Pays	Point d'étape candidature
	Réunion de concertation le 1/04	110 participants: *27 élus, 44 institutionnels et 66 socioprofessionnels*	Construction de la stratégie LEADER
avr-15	Comités technique et de pilotage le 14/04	Membres du Cotech: *7 institutionnels et 2 socioprofessionnels* Membres du Copil: *8 élus*	Validation du projet de territoire et de la stratégie LEADER
	Réunion de concertation le 29/04	57 participants : *16 élus, 12 institutionnels et 39 socioprofessionnels*	Plan d'actions LEADER
	Commission développement territorial Nimes Métropole le 04/05	Délégués communautaires membres de la commission développement territorial	Présentation du programme LEADER et échanges sur les projets de l'intercommunalité
	Présentation CCBTA le 04/05	Bureau communautaire	Présentation du programme LEADER et échanges sur les projets de l'intercommunalité
mai-15	Présentation CCLG le 11/05	Bureau communautaire	Présentation du programme LEADER et échanges sur les projets de l'intercommunalité
	RDV à Saint Gilles le 22/05	Élus Saint Gilles /Covial	Présentation Leader/ visite de la Covial
juin-15	Comités technique et de pilotage le 16/06	Membres du Cotech: *7 institutionnels et 2 socioprofessionnels* Membres du Copil:-*3 élus*	Validation des fiches-actions, de la maquette financière et de la composition du comité de programmation
	Comité Syndical le 24/06	Élus et futurs membres du GAL : *11 élus ,5 socioprofessionnels et 8 institutionnels*	Présentation de la candidature finale et des membres du futur comité de programmation

Ce calendrier reprend les principales étapes de construction de la candidature. Il ne fait pas état des échanges mis en œuvre dans le cadre du partenariat départemental, et ce depuis l'automne 2014. Plusieurs présentations du dispositif LEADER ont également été effectuées lors des réunions du Comité Syndical du Pays et en conseil communautaire des EPCI membres fin 2014 et début 2015.

Pour la mise en œuvre et le suivi du projet

La structure porteuse du programme sera le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes. Le Groupe d'Action Locale «De Garrigues en Costières » sera organisé en deux niveaux :

- **le Comité Technique,**
- **le Comité de Programmation**

Le comité de programmation

Il sera détaillé dans le point suivant. A noter que, compte tenu de l'attention qui sera portée à sa composition en terme de représentativité des différents acteurs du territoire, il sera un relais majeur pour l'animation, le suivi global du projet et la programmation définitive des actions.

Le comité technique

Le comité technique sera chargé de préparer techniquement la programmation et d'émettre un avis sur le contenu technique des opérations proposées : cohérence technique, contribution à la stratégie locale de développement, viabilité économique, durabilité…

Le comité technique sera composé d'une **quinzaine de membres**, comme suit :

- l'équipe technique du GAL,
- les techniciens désignés par les intercommunalités membres du Pays,
- le service Europe du Conseil Départemental du Gard,
- la coordinatrice de territoire attachée au Pays Garrigues et Costières de Nîmes au Département du Gard,
- le chargé de mission de développement touristique de l'ADRT détaché sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes,
- les représentants des co-financeurs des projets (Conseil départemental du Gard, Conseil régional Languedoc-Roussillon, Etat …),
- toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (déterminé à la discrétion du GAL en fonction des dossiers présentés).

Son rôle est :

- de participer à la communication sur le programme en orientant les porteurs de projets vers la cellule technique LEADER,
- de garantir la mise en relation des partenaires, des projets et des acteurs nécessaires ainsi qu'optimiser les outils d'actions publiques existants,
- d'instruire techniquement les dossiers présentés avant leur passage devant le comité de programmation pour décision.

Un comité technique inter-GAL en fonction des besoins

Compte tenu des **préoccupations communes entre le Pays Garrigues et Costières de Nîmes et le Pays Uzège Pont du Gard** et la présence de partenaires clés à cheval sur les deux territoires (Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, Site Remarquable du Goût, Collectif des Garrigues…) il est prévu la mise en place d'un comité technique inter-GAL pour le **suivi et l'accompagnement des projets** concernant les deux territoires.

Les délais de réponse aux candidatures LEADER n'ont pas permis d'inscrire noir sur blanc ce type de partenariat technique avec le **Pays Vidourle Camargue** mais l'objectif est bien le même, et de nombreux partenariats sont déjà en place et garantissent la cohérence entre les actions communes qui pourraient être menées à l'échelle des deux GAL (Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, Site Remarquable du Goût, Collectif des Garrigues, Ports exemplaires en Réseau…).

Acquis territoriaux : *A l'échelle du Département du Gard, les échanges sont nombreux entre les structures de Pays. Le travail de mise en réseau effectué par la cellule Europe du Conseil Départemental ou encore la mise en réseau des animateurs touristiques de territoire de l'ADRT facilitent également les échanges entre territoires. Ainsi, plusieurs projets de coopération ont déjà vu le jour entre les Pays gardois comme l'étude de faisabilité pour la réalisation de boucles cyclo-découvertes menée par les Pays Uzège Pont du Gard, Garrigues et Costières de Nîmes et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.*

Un comité technique ATI Urbaine – GAL

Au moins une fois par an, un comité technique sera organisé entre les 2 équipes LEADER et ATI Urbaine de Nîmes Métropole, pour garantir la cohérence et la complémentarité des dispositifs.

Les relais du GAL

Le GAL doit pouvoir s'appuyer sur des relais locaux afin de **garantir une bonne information** sur la programmation en direction des porteurs de projets potentiels et inversement pour porter à sa connaissance les projets et porteurs de projet. Ces relais locaux sont bien présents dans le comité de programmation mais d'autres partenaires, avec lesquels le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a d'ores et déjà des habitudes de travail, seront également mobilisés. On peut distinguer :

- les relais locaux avec ambition de maillage territorial : EPCI, communes, SCOT du Sud du Gard, Maison de l'Europe de Nîmes…
- les relais locaux liés à la stratégie :
  - gouvernance alimentaire : MNE – RENE 30 : Maison de la Nature et de l'Environnement – Réseau d'Education à l'Environnement du Gard, Solidarité Paysan, ADDEARG : Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gard, Terre de Liens,…
  - richesses patrimoniales et tourisme de proximité : Offices de Tourisme, DRAC, OGS,…
  - usages et services de proximité : CCAS, Maison de l'Emploi, autorités organisatrices des transports, Point d'Appui aux Associations Gardoises,…

Afin de les impliquer au mieux dans la démarche, des informations sur le projet LEADER leur seront régulièrement envoyées (lettre d'information numérique notamment).
Des évènementiels et rencontres organisés par des partenaires pourront également être l'occasion d'informer les acteurs du territoire sur le projet LEADER. Ce type d'action est déjà prévu, notamment lors du Forum Régional des Circuits Courts qui se déroulera en novembre 2015 et dans le cadre duquel sera organisée une journée d'échanges sur le territoire « De Garrigues en Costières ». Cette journée d'échanges aura pour problématique : « comment renforcer l'accessibilité à une alimentation de qualité en circuits courts sur le territoire ? » Elle permettra la valorisation des initiatives locales et la présentation de la stratégie en matière de gouvernance alimentaire du programme LEADER.

Le Comité de programmation

La composition du comité de programmation a fait l'objet d'une concertation avec les membres des comités technique et de pilotage de la candidature. Elle s'est appuyée sur la mobilisation des acteurs lors des réunions de concertation, et sur l'appel à manifestation d'intérêt diffusé largement aux acteurs du territoire.

Critères de composition

Plusieurs critères ont permis de « sélectionner » les membres du comité de programmation :
- volonté d'implication (réponse à l'appel à manifestation d'intérêt-annexe 4.2)
- lien avec la stratégie locale de développement
- équilibre territorial
- recherche de parité homme/femme
- recherche d'équilibre générationnel

Afin de se doter d'un comité de programmation dynamique, et au regard des retours d'expériences d'autres GAL, il sera composé de **23 personnes.**

Composition

RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU COMITÉ DE PROGRAMMATION				
PUBLIC		**PRIVÉ**		
Acteurs	**Nombre de sièges**	**Axes de la stratégie (à titre indicatif)**	**Acteurs**	**Nombre de sièges**
Pays Garrigues et Costières de Nîmes	2	Gouvernance alimentaire	CIVAM	1
CC Beaucaire Terre d'Argence	1		Syndicat des Costières	1
CC Leins Gardonnenque	1		Société COVIAL - UNI-VERT	1
ADRT	1		Chambre d'Agriculture du Gard	1
Conseil Départemental du Gard	1	Patrimoines et tourisme	Gîtes de France	1
Région Languedoc Roussillon	1		Le village des enfants	1
Maison de la Garrigue	1		Fondation du Patrimoine	1
SM Gorges du Gardon	1		Eurek'Art	1
Association des Communes de la Vaunage	1		CCI / CMA	1 siège partagé
OT Beaucaire Terre d'Argence	1	Usages de proximité	Fédération Départementale des Foyers Ruraux	1
			Point Ressources Services aux Particuliers du Gard	1
			Collectif des Garrigues	1
TOTAL ACTEURS PUBLICS	**11**	**TOTAL ACTEURS PRIVES**		**12**

Chaque partenaire désignera un titulaire et un suppléant pour la durée du programme.

Rôle

Conformément à ce que prévoit l'appel à candidature, le comité de programmation sera chargé de la **mise en œuvre de la stratégie**. Il décidera du soutien apporté aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant à son plan de développement, et il est le **seul juge de l'opportunité des opérations sélectionnées**.
En amont de la programmation, il peut émettre des avis d'opportunité dans l'objectif de faire progresser un dossier ou simplement pour l'écarter ou le rediriger. Le comité est en capacité de recenser un ensemble de projets (via les appels à projet notamment) afin d'opérer un classement et une sélection.
Le comité de programmation pourra, en cours de programmation, **décider de réorienter une mesure** sur laquelle des effets indirects négatifs ou des points de blocage pourraient être repérés. Dans la même logique, le comité de programmation pourra voter une **modification de la maquette financière** du programme. Chacune de ces modifications sera clairement notifiée aux instances en charge du programme.
Le comité sera également sollicité pour l'**évaluation**, l'information, **la capitalisation** et la diffusion des informations. Il pourra effectuer des contrôles, rencontrer les porteurs de projets.

Animation

En moyenne, par trimestre une réunion de programmation sera organisée. Elle pourra se tenir sur l'ensemble du territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes et pourra être l'occasion de visiter les réalisations cofinancées.
Le comité de programmation est une instance de **concertation et d'échanges**. Aussi, l'accent sera mis sur le **travail d'animation** afin de mobiliser au maximum les membres du comité tout au long de la durée du programme.
Pour faciliter et valoriser l'implication des membres du comité de programmation, il leur sera proposé de suivre des **formations** (sur les financements européens, liées aux axes stratégiques…). Dans la mesure du possible, le GAL valorisera leur engagement et leur implication (leurs déplacements seront facilités et ils seront prioritaires pour participer aux projets de coopération mis en œuvre pendant le programme).

Modalités spécifiques

Quelques modalités sont proposées dans la gestion du comité de programmation afin de **renforcer l'efficience de la stratégie et l'implication des acteurs** tout au long du programme :

- désignation d'un titulaire et d'un suppléant par structure,
- audition des porteurs de projets,
- désignation au sein du CP de deux référents (un issu du collège des membres publics et un issu du collège des membres privés) pour l'évaluation,
- inscription d'un point d'étape de l'ATI Urbaine de Nîmes Métropole au moins une fois par an à l'ordre du jour du comité de programmation,
- plafonnement des dossiers à 80 000 €, plafond déplaçable, avec nécessité d'un accord des 2/3 des membres du comité.

Installation du comité de programmation

La première séance « dite d'installation » va donner le cadre général en abordant tous les aspects organisationnels. Les points suivants seront traités :

- élection de la présidente ou du président,
- projet de règlement intérieur du Comité de programmation,
- projet de grille de sélection pour chaque fiche-action,
- proposition d'un document retraçant le circuit du dossier (de l'idée du projet au paiement des fonds LEADER)
- proposition de séances de formation : les fonds LEADER, la sélection des projets, l'évaluation des projets réalisés,
- proposition d'un plan de communication du GAL.

Membres invités

Certains partenaires ne feront pas partie du comité de programmation mais seront invités systématiquement (membres institutionnels) ou en fonction des dossiers (membres techniques).
Membres institutionnels invités systématiquement lors des comités de programmation :

- Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
- ASP
- Réseau Rural

Membres techniques pouvant être invités en fonction de l'ordre du jour :

- Techniciens référents des EPCI
- Techniciens référents du Conseil Départemental du Gard
- Techniciens référents du CR LR
- Techniciens référents des GAL concernés par un dossier ou porteur de projet commun
- autres partenaires techniques (SCOT Sud Gard, AUDRNA, ADDEARG,…)

Modalités d'échanges de pratique, de transferts d'expérience vis-à-vis des acteurs du territoire et des autres territoires, implication dans le réseau rural

En lien avec la stratégie de coopération du futur GAL, le territoire souhaite favoriser les échanges de pratiques, les transferts d'expérience, convaincu de la nécessité de développer **l'intelligence collective** au profit de la stratégie de développement.
Deux niveaux d'échanges sont envisagés : en interne au GAL et en dehors du GAL.

En interne au GAL

Le futur GAL entend promouvoir les **échanges de pratiques** entre les acteurs du territoire et proposera dans ce sens une méthodologie pour permettre le transfert d'expériences. Plusieurs outils seront ainsi proposés :

- site internet : création d'une rubrique consacrée au transfert d'expériences (présentation des projets réalisés, proposition d'outils méthodologiques et de guides de bonnes pratiques, diffusion des comptes-rendus d'échanges réalisés notamment dans le cadre de la coopération…),
- lettre d'information numérique : présentation des projets soutenus,
- Educ'tours : mise en place de mutualisation et de capitalisation sur les réalisations,
- Comité des usagers : il est envisagé la mise en place d'un comité des usagers afin d'évaluer les résultats des opérations mises en œuvre au niveau des bénéficiaires finaux.

Les outils de communication font l'objet d'une présentation plus détaillée dans la partie relative à la communication.

La méthode et les outils de partage seront affinés dès l'installation du comité de programmation pour permettre de compléter les dispositifs d'échanges et de s'appuyer sur les outils et réseaux existants.

En dehors du GAL

Les besoins de mise en réseau avec d'autres territoires sont d'autant plus importants que le territoire sera un nouveau territoire LEADER. L'**implication dans les réseaux existants** permettra la rencontre avec d'autres acteurs et parfois de comparer des problématiques semblables. Le futur GAL « De Garrigues en Costières » prévoit donc la participation aux réseaux de développement suivants :

- Maison de l'Europe de Nîmes
- Réseau rural régional
- Réseau rural national
- Réseau rural européen
- LEADER France
- Réseaux thématiques : réseau Terres en Villes notamment

Un partenariat à poursuivre avec la Maison de l'Europe

Pendant la candidature, le Pays a tissé des liens avec la Maison de l'Europe de Nîmes, et notamment son directeur Michael Stange, afin de disposer de documentation sur les fonds européens, et d'associer la Maison de l'Europe à la démarche. Pour la mise en œuvre du programme, il est convenu de poursuivre ces échanges et il est envisagé de pouvoir associer la Maison de l'Europe aux présentations du dispositif LEADER auprès des acteurs locaux. Cela permettrait alors d'apporter information large sur les financements européens aux porteurs de projets. Il est enfin très important que la Maison de l'Europe soit bien informée du dispositif LEADER « De Garrigues en Costières » afin de réorienter potentiellement des porteurs de projets vers le GAL, tout en menant une de ses missions de base : l'information des citoyens.

Acquis territoriaux : *Le Pays a déjà participé aux travaux du Réseau rural régional, notamment à Ille sur Têt en octobre 2011 pour la rencontre des acteurs ruraux de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et à Montpellier en décembre 2012 sur la question des circuits courts et des politiques agri-alimentaires. Le Pays adhère également à des réseaux de développement local qui permettent les échanges de pratiques et d'expériences, et une veille permanente sur l'actualité législative relative au développement local : Unadel, ANPP, ETD…. Le territoire est également en contacts réguliers avec les autres Pays Gardois avec lesquels il est amené à porter des projets communs (cf. Coopération).*

Le Plan de développement

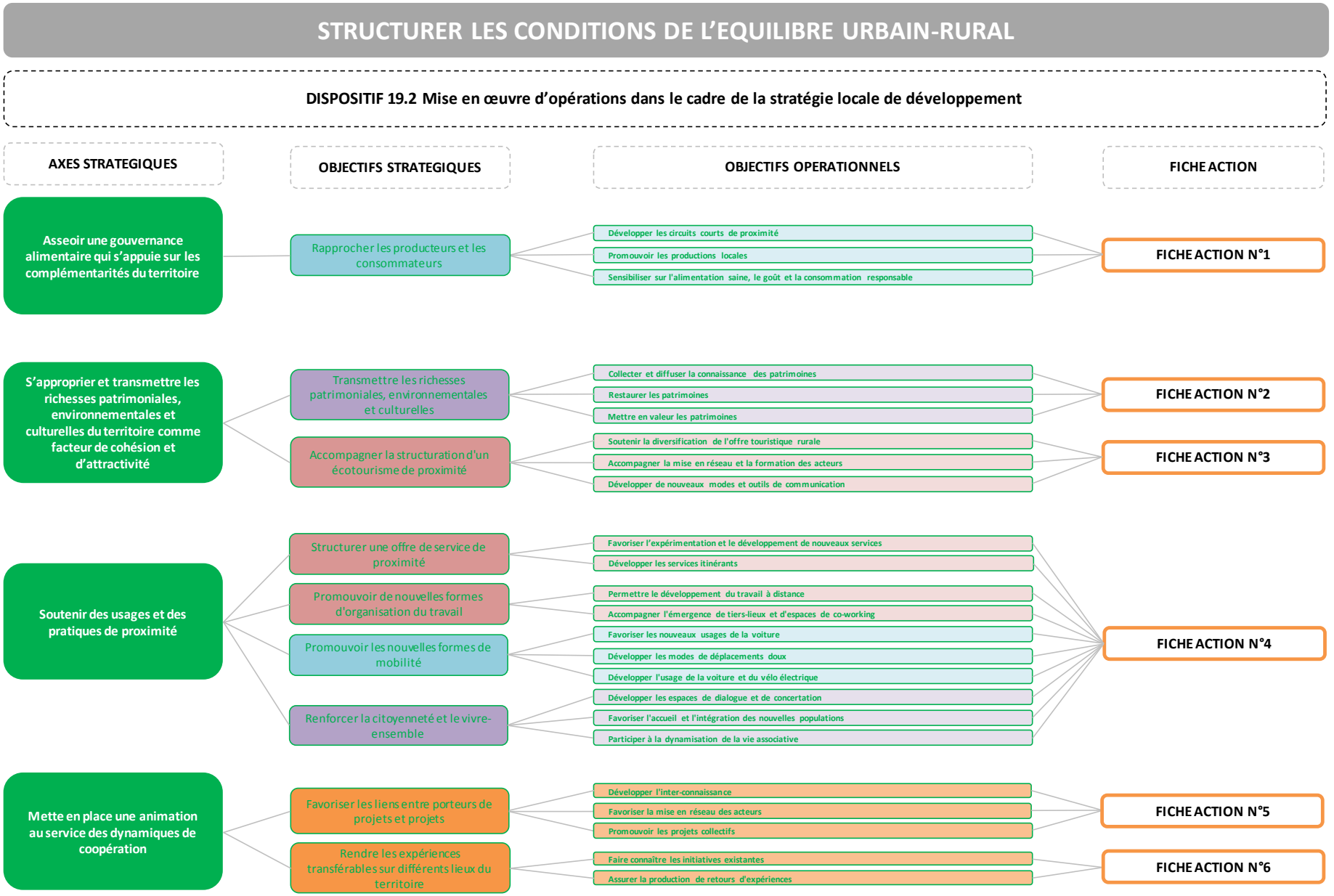

La maquette financière

La maquette financière est présentée sous forme de tableau détaillé selon le modèle de l'appel à projets. Elle est détaillée en annexe (annexe10). Elle a été établie sur la base d'un financement de **2 730 000 € de FEADER** sur la durée du programme.

- Dispositif 19.2 :
  - → FA 1 « Gouvernance alimentaire » : environ 30 projets
  - → FA 2 « Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles » : environ 50 projets
  - → FA 3 « Tourisme de proximité » : environ 35 projets
  - → FA 4 « Usages et pratiques de proximité » : environ 22 projets
- Dispositif 19.3 « Coopération » : environ 6 projets
- Dispositif 19.4 « Animation et fonctionnement » : environ 16 projets

Le montant total des investissements a été estimé sur la base :

- Des **priorités exprimées** par les acteurs locaux via la construction de la stratégie de territoire
- De la **connaissance des projets** envisagés sur le territoire (via le recensement des projets notamment – annexe 4.1)
- De la **concertation** avec les partenaires et financeurs

Le montant des investissements présenté pour la FA 1 a été calculé sur la base d'un taux effectif d'intervention de 58% considérant qu'il s'agira presque pour moitié de porteurs de projets publics et privés. Il s'agit de la fiche action du dispositif 19.2 dont le montant est le deuxième plus significatif (20% de l'enveloppe FEADER totale). La structuration, le renforcement et l'animation des filières agricoles de proximité a été identifié comme un axe fort de la stratégie locale. Le soutien et l'accompagnement au développement des différentes modalités de vente en circuits courts de proximité représente plus de la moitié de l'enveloppe sollicitée, l'objectif étant de soutenir des projets territoriaux structurants demandant une mobilisation plurielle d'acteurs sur une période donnée plus élargie. Conjointement, sur la thématique de la promotion et du développement de la consommation locale, il sera important d'accompagner une diversité de projets notamment associatifs afin d'expérimenter, innover, et essaimer sur le territoire.

Le montant des investissements présenté pour la FA 2 a été calculé sur la base d'un taux effectif d'intervention de 61% considérant qu'il s'agira majoritairement de porteurs de projets publics et associatifs. Il s'agit de la fiche action du dispositif 19.2 dont le montant est le plus important (24% de l'enveloppe FEADER totale) car au regard des spécificités du territoire, d'une acceptation large de la notion de richesses et des besoins exprimés par ses acteurs, cette thématique tient un place prépondérante dans la stratégie locale. En effet, que ce soit dans le cadre des réunions de concertation ou bien de l'appel à projet, il s'est avéré que la préservation et la valorisation des richesses sont au cœur des préoccupations du territoire. Etant donné l'attente des acteurs en matière de restauration, les actions devront s'inscrire dans le cadre d'appels à projet spécifiques tout au long du programme. Par ailleurs, et pour assoir la volonté de voir les richesses devenir un réel vecteur de lien social, ce sont les actions de médiations qui sont à l'heure actuelle les plus dotées en terme financier.

Le montant des investissements présenté pour la FA 3 a été calculé sur la base d'un taux effectif d'intervention de 55% considérant que les porteurs de projets seront issus sensiblement plus du secteur privé. Le montant alloué à cette fiche action est relativement important (16,5% de l'enveloppe FEADER totale) en raison des attentes exprimées par le territoire. Dans une région naturellement très orientée vers le tourisme, les acteurs souhaitent soutenir cette économie locale par des actions directement dirigées vers les professionnels et impulser un développement responsable vis-à-vis de l'environnement et des populations locales. Les actions mises en œuvre tendront à doter le territoire en offres nouvelles et à améliorer l'interconnaissance et la communication.

Le montant des investissements présenté dans la FA 4 a été calculé sur la base d'un taux effectif d'intervention LEADER de 60%, considérant qu'il s'agira majoritairement de porteurs de projets publics et associatifs. Il s'agit de la fiche action du dispositif 19.2 dont le montant est le moins important (14,6% de l'enveloppe FEADER totale) car à ce jour les porteurs de projets potentiels sont moins nombreux. S'agissant de thématiques relativement nouvelles, les premières dépenses seront certainement liées à des études stratégiques, d'opportunités ou des dépenses de communication liées à la sensibilisation des acteurs (actions aux montants relativement faibles). La stratégie menée via cette fiche action concerne l'impulsion d'une dynamique souhaitée par les acteurs socioprofessionnels notamment.

Concernant le dispositif 19.3 « Coopération », le Conseil Départemental du Gard a confirmé son souhait de participer au financement des projets d'échanges interterritoriaux et transnationaux. (4,4% de l'enveloppe FEADER totale). Le dispositif 19. « Animation, communication, évaluation » sera co-financé par la Conseil Départemental du Gard et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon. (20,5% de l'enveloppe FEADER totale).

		Contributions publiques françaises		FEADER	Dépenses privées ou autofinancement	Dépenses publiques totales	Taux de co-financement du FEADER par rapport à la dépense publique totale
		Cofinancement public national (CD, Région, Etat…)	Cofinancement public local (EPCI, communes…)				
19.2 Mise en œuvre des opérations dans le cadre de la SLD	FA 1	120 000	88 620	550 000	189 655	758 620	72.5%
	FA 2	42 460	160 000	650 000	213 115	852 460	76.2%
	FA 3	150 000	54 546	450 000	163 636	654 546	68.7%
	FA 4	58 334	75 000	400 000	133 333	533 334	75%
19.3 Coopération	FA 5	30 000		120 000		150 000	80%
19.4 Animation fonctionnement	FA 6	140 000		560 000		700 000	80%
TOTAL		**540 794**	**378 166**	**2 730 000**	**699 739**	**3 648 960**	**74.81%**

Le cofinancement additionnel des collectivités publiques n'appelant pas de FEADER n'a pas été intégré dans ce tableau.

LA COOPÉRATION AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DU GAL « DE GARRIGUES EN COSTIÈRES »

La coopération est une composante à part entière de la stratégie du Groupe d'Action Locale, l'enjeu étant d'autant plus important qu'il s'agit pour le territoire d'une **première génération de programme LEADER**. Malgré cela, le territoire n'est pas vierge de projet de coopération et s'est déjà engagé dans une démarche d'échange de bonnes pratiques. Cette expérience lui permettra de développer des projets de coopération à différentes échelles tout au long du programme.

Initiatives existantes :
- les projets Interreg Terra Olea et Knoléum Meda (chef de fil : Chambre d'Agriculture du Gard et antenne de Nîmes de l'Ecole des Mines) en faveur de l'oléo tourisme sur lesquels s'est appuyée la démarche Site Remarquable du Goût animée par le Pays,
- les voyages d'études organisés par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes avec la cellule Europe du Conseil Départemental dans le cadre des projets oenotouristiques : voyage d'étude en Pays Val d'Adour en 2012 et en Pays Gaillacois en 2013, tous deux territoires LEADER,
- la participation au Réseau Rural régional à Ille sur Têt en octobre 2011.

Les enjeux de la coopération

La coopération apporte une plus-value certaine : prolonger sa stratégie, s'enrichir de l'expérience de partenaires, acquérir des compétences, développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits, accéder à de nouveaux marchés. Les acteurs du territoire « De Garrigues en Costières » souhaitent principalement une coopération qui permette de favoriser les liens entre porteurs de projets et projets et de rendre les expériences transférables.

Différents niveaux de coopération

Dans le cadre du programme LEADER, différents niveaux de coopération sont envisageables :

Une coopération de proximité : un acquis à consolider

Autour d'enjeux communs (garrigue, produits locaux, patrimoine, etc.), le GAL « De Garrigues en Costières » entend poursuivre la coopération avec les GAL voisins (GAL Uzège Pont du Gard, GAL Vidourle Camargue), pour mener des **projets collectifs** et **accompagner des acteurs communs** (Syndicat mixte des Gorges du Gardon, Collectif des garrigues, etc.), permettant ainsi de s'affranchir des frontières administratives. Cette coopération est d'ors et déjà effective, LEADER permettra de la conforter. Il est à noter que la proximité des deux territoires de GAL « De Garrigues en Costières » et « Vidourle Camargue « est d'autant plus importante qu'ils font partie du même Syndicat Mixte de SCOT (SCOT Sud du Gard).

Projets envisagés : *Ports exemplaires en réseaux, valorisation des produits locaux, oenotourisme,…*

Une coopération interterritoriale et transnationale

L'objectif est de nourrir la stratégie du GAL « De Garrigues en Costières » à travers l'échange de bonnes pratiques et la construction de projets collectifs avec d'autres territoires dans le cadre d'axes stratégiques communs.

Partenariats envisagés :
- Au niveau de la thématique du lien urbain-rural : GAL du Pays Voironnais, GAL du Pays Gapençais, GAL du Pays des Trois Châteaux, GAL du Grand Pau, GAL du pays d'Arles.
- Au niveau de l'axe stratégique de la gouvernance alimentaire : un partenariat avec le GAL du Pays des Trois Châteaux semble pertinent au regard de la convergence des candidatures sur de nombreux points (entretien téléphonique avec Xavier Lalière). L'inscription du territoire dans le réseau Terres en Villes va également permettre d'approfondir la question de la gouvernance alimentaire et ouvrir de nouvelles pistes de coopération. L'intervention de « grands témoins » de l'association est d'ors et déjà prévue à l'automne 2015 pour lancer la dynamique.
- Dans le cadre du dispositif tourisme : partenariat possible avec le GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles (convergence des dossiers de candidature autour de la mise en scène du patrimoine et de la promotion de l'œnotourisme). Un partenariat avec un territoire LEADER de Hongrie est également envisagé, les premiers échanges avec le Consul honoraire de Hongrie en Languedoc-Roussillon ont été réalisés. Un partenariat est enfin envisagé entre les Grands Sites de France autour de la problématique de la structuration de l'offre de pleine nature et la mise en réseau des prestataires touristiques.

Modalités de mise en œuvre de la coopération

Grâce à son travail constant de veille et de communication, le GAL « De Garrigues en Costières » permettra de **rendre la coopération accessible** à tous les porteurs de projets en leur proposant des offres et en consultant celles centralisées par les réseaux ruraux régionaux, nationaux, européens et les réseaux des partenaires.

Projets envisagés :
- organisation de rencontres et d'échanges (Université d'été, séminaires, voyages d'études)
- encouragement de la recherche universitaire en se positionnant en « laboratoire » des nouvelles ruralités
- mutualisation des dispositifs d'ingénierie et recrutement de stagiaire pour suivre les actions de coopération

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la coopération sur la question de la gouvernance alimentaire

- 10 juillet 2015 : participation à la journée annuelle de Terres en Villes à Angers
- 4ème trimestre 2015 : recensements exploratoires et contacts avec les territoires, structures et réseaux
- 1er semestre 2016 : visites de bonnes pratiques, échanges d'expériences, séminaires, journées d'informations
- 2016/2020 : mise en œuvre opérationnelle des différents volets de coopération

CRITÈRES DE SÉLECTION

Système de sélection mené dans le cadre de la stratégie locale de développement

La sélection des projets est du ressort du comité de programmation à partir de critères de sélection. Ces critères doivent permettre au GAL de **sélectionner des projets en adéquation avec la stratégie locale de développement et en conformité avec les principes fondamentaux du programme**. Les éléments présentés ici et dans les fiche-action constituent une base de travail issu de la concertation avec les avec les acteurs. Mais, un **travail spécifique d'approfondissement et de priorisation** de ces critères sera réalisé **avec le comité de programmation** dès le lancement du programme.

Critères transversaux communs aux fiche-action :

- Concours à l'équilibre urbain-rural
- Projets structurants à l'échelle du territoire
- Dimension partenariale et multisectorielle
- Des opérations innovantes en termes de coopération
- Prise en compte des critères de développement durable
- Cohérence et complémentarité avec les dispositifs et initiatives existantes

Critères spécifiques :

- Fiche action « Gouvernance alimentaire » : projets valorisant les ressources agricoles du territoire, projets commercialisant des produits en circuits courts, effets positifs sur la création ou le maintien d'emploi, effets positifs sur la création de chiffre d'affaire…
- Fiche action « Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles » : partenariat avec les réseaux associatifs, charte éco-manifestation, préservation/sensibilisation aux risques,….
- Fiche action « Écotourisme de proximité» : Ecotourisme, emploi des TIC, traduction en langue étrangère,…
- Fiche action « Usages et pratiques de proximité » : projets collectifs, conformité avec les schémas d'aménagement et de déplacement existants…

Une **grille d'analyse** rappelant ces critères de sélection sera **proposée par le GAL aux maîtres d'ouvrage** dès la construction de leur projet. Un enjeu de **visibilité et de simplification** guidera la construction de cet outil. Cette grille d'analyse mentionnera également les indicateurs de résultats et de réalisation pour suivre les projets dans un souci d'évaluation en continu. Le GAL souhaite enfin informer les porteurs de projet sur le circuit type du dossier (de l'idée du projet au paiement des fonds LEADER).

PILOTAGE TECHNIQUE DU PROJET

Organisation du GAL

La structure porteuse

Le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes sera la structure porteuse du Groupe d'Action Locale « De Garrigues en Costières ». Structuré sous forme de Syndicat Mixte Ouvert, le Pays dispose de 2,8 ETP et d'un poste de chargé de développement touristique « mis à disposition » par l'ADRT. Tout au long de la candidature, toute l'équipe du Pays a été mobilisée, et un stagiaire (étudiant en Master 2 Economie du développement des territoires) a également été recruté pour assister l'équipe sur ce dossier.

L'organisation de l'équipe

La typologie du territoire du GAL « De Garrigues en Costières », les objectifs en matière d'accompagnement des projets, les projets potentiels, ont permis d'évaluer les besoins en animation du programme à hauteur de **2,5 ETP**. Cela permettra de constituer une **« cellule technique LEADER »** dédiée à l'animation et à la gestion du programme, en lien permanent avec l'équipe du Pays et coordonnée par sa directrice.

Profils de poste
Les échanges avec d'autres GAL ont clairement fait apparaître la nécessité de disposer d'**animateurs-gestionnaires aux profils polyvalents**.
Les missions confiées à la cellule technique LEADER comporteront 5 volets principaux:

- Animation
  - Coordonner l'ensemble des projets et vérifier leur cohérence avec la stratégie du GAL
  - Accompagner les porteurs de projets
  - Organiser et animer les comités techniques et de programmation
  - Etc.
- Gestion
  - Gérer le suivi administratif et financier du programme
  - Assister techniquement les porteurs de projet pour la gestion administrative et financière de leur dossier
  - Utiliser le logiciel OSIRIS pour le suivi des dossiers
  - Assurer une veille réglementaire sur la gestion du FEADER
  - Etc.
- Communication
  - Développer et animer les outils de communication
- Evaluation
  - Assurer le suivi et l'évaluation du programme
  - Etc.
- Coopération

- Participer aux réseaux de développement rural
- Assurer une veille sur les projets potentiels en matière de coopération et les territoires potentiellement partenaires
- Monter les projets de coopération du GAL
- Etc.

Compte-tenu de l'absence d'antériorité de gestion de programme LEADER, et au regard des missions et des moyens actuels du Pays, il est prévu de positionner 0,5 ETP de l'équipe actuelle sur le programme LEADER et de recruter 2 ETP supplémentaires. Le Pays souhaite alors recruter des **profils expérimentés**. L'organisation des postes et des missions sera clairement définie une fois la cellule technique recrutée. La répartition entre les missions d'animation et de gestion sera, quoiqu'il en soit, évolutive au cours de la programmation. En effet, un travail important d'animation sera nécessaire au démarrage de la programmation et la mission de gestion sera quant à elle mobilisée plus fortement une fois les premières opérations lancées et à la fin du programme.

Organisation de « l'équipe Pays » avant LEADER et pendant LEADER

AVANT LEADER		PENDANT LEADER		
Poste	**Mission**	**Poste**	**Mission**	**Temps dédié LEADER financé**
Directrice (1 ETP)	Gestion administrative et financière Animation des instances d'élus Encadrement de l'équipe Suivi des études Animation territoriale	Directrice (1 ETP)	Gestion administrative et financière Animation des instances d'élus Encadrement de l'équipe Suivi des études Animation territoriale **Coordination générale de la cellule technique LEADER**	
Chargé de mission Développement Local (1 ETP)	Animation des chartes paysagères et environnementales (0,7 ETP) Accompagnement des porteurs de projet (0,2 ETP) Développement et animation des outils de communication (0,1 ETP)	Chargé de mission Développement Local (1 ETP)	Animation des chartes paysagères et environnementales (0,5 ETP) **Accompagnement des porteurs de projets (0,4 ETP)** **Développement et animation des outils de communication (0,1 ETP)**	0,5 ETP
Secrétaire-comptable (0,8 ETP)	Secrétariat-comptabilité Pays	Secrétaire-comptable (0,8 ETP)	Secrétariat-comptabilité Pays	
Chargée de développement touristique ADRT (0,9 ETP)	Animation des démarches touristiques Accompagnement des porteurs de projets	Chargée de développement touristique ADRT (0,9 ETP)	Animation des démarches touristiques Accompagnement des porteurs de projets **Relais LEADER sur les projets tourisme et patrimoine**	
		Animateur - gestionnaire	Animation Gestion Coopération Communication Evaluation	1 ETP
		Animateur - gestionnaire		1 ETP

Le premier recrutement aura lieu dès le mois de septembre 2015 afin de permettre au GAL de disposer des compétences et qualifications nécessaires pour engager le travail de conventionnement. Le second recrutement sera alors envisagé au regard du profil de la première personne recrutée, et sur ses recommandations.

La mise en réseau avec les autres moyens d'ingénierie du territoire

Au-delà de la mise en place de la cellule technique LEADER, l'animation s'articulera largement avec l'ingénierie territoriale déjà présente sur le territoire :

- équipe Pays hors LEADER (directrice, chargée de développement touristique ADRT)
- techniciens des EPCI (CCLG, CCBTA, Nîmes Métropole)
- techniciens avec des chambres consulaires
- techniciens du Conseil Départemental (service Europe et coordinatrice de territoire notamment)
- techniciens des OGS
- techniciens de l'AUDRNA
- etc.

Acquis territoriaux : *L'équipe du Pays Garrigues et Costières de Nîmes a déjà été amenée à manier les dispositifs de financements européens pour l'animation paysagère et environnementale (financement via le FEDER) et pour l'accompagnement des porteurs de projets.*
Depuis le lancement de la candidature LEADER, et via la plateforme de recensement des projets, le Pays a également été amené à orienter certains porteurs de projets vers des mesures du FEADER classique (6.4.1 notamment).

Suivi et évaluation

Dans le cadre de la gouvernance du programme, les instances du GAL « De Garrigues en Costières » mettront en place des outils de **veille et d'évaluation au service de la stratégie** en articulation avec les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact de chaque fiche action. L'enjeu est ici de mesurer l'impact, l'effet de LEADER sur le territoire et d'utiliser ces démarches d'évaluation dans le pilotage, l'animation du territoire et dans la communication.
Dès le démarrage du programme, le comité de programmation se réunira pour établir **une méthodologie de suivi et d'évaluation**. A ce stade d'élaboration de la candidature, les éléments présentés ci-dessous constituent une base de travail partagée et préfigurent les modalités de suivi et d'évaluation pour les six années à venir :

ÉVALUATION DU GAL « DE GARRIGUES EN COSTIÈRES »	
ÉVALUATION TOUT AU LONG DU PROGRAMME	
Modalités	**Fonctions**
Mise en place d'une **grille d'évaluation** par le comité de programmation à destination des porteurs de projets et des membres du GAL. Cette grille sera envoyée et disponible sur le site internet du Pays. Elle viendra compléter les critères d'évaluation annoncés dans les fiches-action.	Recueillir des données quantitatives et qualitatives selon plusieurs critères (ingénierie liée au montage de projet, impact socio-économique, visibilité du programme LEADER) pour rendre compte de l'avancée du programme.
Mise en place de **tableaux de bord** de suivi de la maquette financière	Suivre et analyser la consommation de l'enveloppe financière.
Organisation d'une **grande réunion annuelle** réunissant tous les membres des instances du GAL, les partenaires "têtes de réseau» et les porteurs de projets.	Informer les partenaires de l'avancement de la programmation et partager collectivement les éléments d'évaluation
Organisation de **visites** des réalisations.	Apprécier la valeur ajoutée des projets et capitaliser l'expérience LEADER des maîtres d'ouvrage.
Réalisation d'**enquêtes** auprès de porteurs de projets et bénéficiaires finaux (comités d'usagers).	Recueillir des données qualitatives permettant d'approfondir l'évaluation
ÉVALUATION À MI-PARCOURS	
Modalités	**Fonctions**
Réalisation d'un **rapport** à mi-parcours à partir de l'exploitation des outils de suivi et d'évaluation mis en place par les instances du GAL.	Evaluer la pertinence de la stratégie et l'action du GAL. Réajuster si besoin.
Edition d'une **plaquette de communication**.	Valorisation de la démarche d'évaluation à mi-parcours dans un souci de visibilité et de transparence.
ÉVALUATION FINALE	
Modalités	**Fonctions**
Réalisation d'un bilan de la programmation du GAL (vraisemblablement par un prestataire externe)	Mesurer l'efficacité de la programmation et de la stratégie. Préparer la prochaine candidature.
Organisation d'un **colloque** réunissant les acteurs du GAL, les porteurs de projets et les partenaires, dans la continuité de l'évaluation à mi-parcours.	Diffuser et partager les résultats de l'évaluation. Préparer la prochaine candidature.
Réalisation d'un **film-bilan** sur la programmation du GAL.	Informer, capitaliser et communiquer sur les acquis du programme.

Une implication dans les réseaux

Tout au long du programme, le GAL « De Garrigues en Costières » participera aux d'actions d'évaluations menées par le Réseau Rural et s'impliquera dans toutes les initiatives qui pourraient être proposées afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur.
Il pourra également être envisagé de mettre en place une démarche d'évaluation partenariale avec des GAL limitrophes (GAL Uzège Pont du Gard, Gal Vidourle Camargue), permettant également de concourir à la dynamique de mutualisation des enjeux et des bonnes pratiques.

Un pilotage au service de l'évaluation

Le GAL prévoit du temps dédié de chaque agent pour assurer la mission de suivi et d'évaluation. Un **binôme privé/élu** sera également désigné au sein du comité de programmation. Le futur GAL prévoit enfin le recrutement de stagiaires pour mener un travail d'enquête auprès des membres du GAL et des bénéficiaires finaux du programme.
Certaines étapes de l'évaluation seront certainement réalisées par **un prestataire externe** afin de bénéficier d'un regard neutre, objectif et détaché du territoire (évaluation finale notamment).

Un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme

Compte tenu de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques, un partenariat sera mené pour l'évaluation du programme LEADER.
L'implication de l'Agence au sein du comité technique pour la candidature, et sa participation au travail de diagnostic a posé les bases de ce partenariat et a permis à l'Agence de dresser **« l'état zéro » du territoire**.

Un partenariat avec le service Europe du Conseil Départemental du Gard

Le futur GAL s'appuiera également sur l'expérience du service Europe du Conseil Départemental en matière d'accompagnement des démarches LEADER du Département pour mener à bien l'évaluation.

Une évaluation de la dynamique du GAL

Vue l'absence de programme LEADER antérieur, le futur GAL « De Garrigues en Costières » souhaite évaluer également la **dynamique interne** du GAL (nombre de réunions, dynamique collective et participative des réunions, qualité de l'accueil des porteurs de projets,…). Cette évaluation sera nécessairement participative et menée avec les membres du GAL (possibilité de faire intervenir un prestataire extérieur) et les porteurs de projets (enquête de satisfaction). Un effort collectif d'analyse sera essentiel pour **permettre des changements ou réajustements éventuels des pratiques en cours de programme**.

Communication

Conscient que communication est un élément majeur pour la réussite du programme LEADER, le GAL « De Garrigues en Costières » mettra en place dès le démarrage un **plan de communication**. L'objectif sera, entre autre, de **faire connaitre LEADER** et de rendre compte de l'intervention de l'Union Européenne sur le territoire. Les actions de communication permettront également de **diffuser la stratégie locale de développement** et les dispositifs mis en œuvre pour répondre aux enjeux exprimés par le territoire. En visant un large public la finalité sera de **susciter l'intérêt de potentiels porteurs de projet**.
Le GAL s'attachera à être pédagogue en valorisant les bonnes pratiques, l'innovation et le témoignage d'acteurs et de porteurs de projets. Enfin, la coopération fera l'objet d'une communication spécifique auprès des médias et partenaires aux niveaux national et européen (newsletters des réseaux, antenne régionale à Bruxelles,…).
Pour mener à bien ce plan de communication, le GAL « De Garrigues et Costières » s'appuiera sur les **outils de communication existants** du Pays et mobilisera également les **outils des partenaires** (sites internet, lettre d'information numériques, …), des communes (bulletins municipaux) et des communautés de communes (journaux communautaires). Enfin, le GAL fera appel à des **prestations extérieures** pour la création de supports spécifiques : guide du porteur de projet et vidéos notamment.

Le plan de communication sera établi par le comité de programmation lors de son installation mais certains éléments ont déjà été envisagés sur la durée de la programmation LEADER à venir :

ENJEUX	MOYENS DE COMMUNICATION ENVISAGÉS	PHASE	PUBLICS CIBLÉS
Faire connaitre LEADER, la stratégie locale de développement et les dispositifs	→ **Réalisation d'une plaquette** de présentation du programme concise et didactique présentant la stratégie locale de développement et les dispositifs de fiches action (*6000 exemplaires).* → **Des réunions de présentation** thématiques dans les communes et communautés de communes pour diffuser les dispositifs (*8 à 10 réunions).*	Lancement	Les habitants les porteurs de projet les partenaires du GAL le réseau rural, au plan européen, national et régional.
Faire connaitre les actions mises en œuvre dans le cadre de LEADER	→ **Relations presse** avec un dossier de presse général, des communiqués réguliers, des points presse avec visites de terrain et des spots radio. → Organisation ou participation à des **évènementiels**, colloques, rencontres pour présenter le programme et ses réalisations.	Tout au long du programme	Les habitants les porteurs de projet les partenaires du GAL le réseau rural, au plan européen, national et régional.
Accompagner les porteurs de projet	→ **Réalisation du guide du porteur de projet** permettant de comprendre le fonctionnement de LEADER, les modalités, les conditions et les critères de sélection et également de conseiller les porteurs de projet.	Tout au long du programme	les porteurs de projet
Mettre en réseau les porteurs de projet et informer les partenaires	→ **Lettre d'information numérique trimestrielle** pour tenir au courant de l'avancement des projets et de l'enveloppe avec à chaque fois le « taux de consommation de l'enveloppe Leader », des chiffres clés etc… (*18 à 20 lettres d'information)* → **Diffusion internet** ▪ Le site internet public : www.pays-garriguescostieres.org ▪ La plate-forme collaborative pour les membres du Comité de programmation et les élus du Pays ▪ Les réseaux sociaux ▪ Les sites des partenaires	Tout au long du programme	les porteurs de projet les partenaires du GAL
Capitaliser	→ Réalisation de **reportages vidéo** et de **fiches projet** pour illustrer chacun des projets cofinancés et mettre en valeur l'impact du programme.	Tout au long du programme	les porteurs de projet les partenaires du GAL le réseau rural, au plan européen, national et régional.
Évaluer le programme et faire le bilan	→ **Réalisation d'un livret-bilan :** premières pages dédiées au bilan (chiffres, constats, enseignements, plus-value du programme…) puis mise en valeur des projets au travers de fiches projet (5000 exemplaires). → **Réunions bilan :** pour préparer l'évaluation du programme. 1 réunion par dispositif + 1 réunion de synthèse → **Synthèse de la programmation :** document qui retrace l'évaluation du programme à diffuser sur l'ensemble du territoire.	Tout au long du programme En fin de programme	Les habitants les porteurs de projet les partenaires du GAL ; le réseau rural, au plan européen, national et régional.

Capitalisation

En matière de capitalisation deux niveaux sont à envisager. Premièrement, le niveau national, régional et européen avec comme facilitateur le **Réseau Rural**. Le GAL « De Garrigues en Costières » envisage de **participer activement aux différentes rencontres** proposées par le Réseau Rural afin de multiplier les contacts avec les autres GAL et d'y puiser les bonnes pratiques, les expériences, les informations nécessaires au bon déroulement du programme. Et, en tant que nouveau territoire LEADER, également les écueils à éviter.

Deuxièmement, c'est **au sein même du territoire** que la capitalisation devra être mise en place en s'appuyant sur différents outils (fiches projet, lettre d'information numérique,…) et également des temps d'échanges dédiés. Les phases de bilan, menées dans le cadre de l'évaluation en cours de programme, seront des étapes clés pour mettre en avant les expériences les plus pertinentes et exemplaires.

Voir également p 22 et 23 « Modalités d'échanges de pratique, de transferts d'expérience vis-à-vis des acteurs du territoire et des autres territoires, implication dans le réseau rural »

	THÈMES	ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	BESOINS IDENTIFIÉS	ENJEUX PORTÉS PAR LE GAL	DISPOSITIFS	EFFETS/RÉSULTATS ATTENDUS	CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE URBAIN/RURAL	INDICATEURS DISPOSITIFS DE MESURE
STRUCTURER LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE URBAIN-RURAL	AGRICULTURE	Un foncier disponible mais difficilement mobilisable Une richesse de terroirs de qualité Une terre de très bonne qualité agronomique Une proximité directe de bassins de consommation Une irrigation développée sur la Terre d' Argence, les Costières et la Camargue Un manque de lisibilité des produits locaux Un potentiel de développement de l'agriculture encore important Un mitage par l'urbanisation et les infrastructures de plus en plus prégnant Un manque d'éducation des consommateurs Une structuration de l'offre insuffisante Des revenus faibles pour les agricultures	Structurer les différentes modalités de vente en circuits courts de proximité Assurer des modes de distribution solidaire des agriculteurs	Développer les circuits courts de proximité	19.2 Fiche 1 Gouvernance alimentaire Soutien et accompagnement au développement des circuits courts de proximité	Soutien à l'économie locale Viabilité économique des exploitations Maintien et création d'emplois Structuration des filières Liens sociaux producteurs-consommateurs Santé publique et traçabilité alimentaire Valorisation du patrimoine agricole et gastronomique local Préservation des paysages Information, éducation et accompagnement du grand public	**Dynamisme économique des zones rurales situées en proximité directe des zones urbaines** **Autonomie alimentaire des territoires urbains** **Maintien d'un paysage et d'un cadre de vie agricole de qualité** **Gestion territoriale partagée entre villes et campagnes** **Développement et pérennisation de l'activité économique en zone rurale**	Nombre de projets de soutien et d'accompagnement au développement des circuits courts de proximité (objectif : 6) Nombre de projets de promotion et de développement de la consommation locale (objectif : 15) Nombre de projets mutualisation et partenariat pour structurer et promouvoir une offre de qualité (objectif : 6)
			Accroitre la lisibilité de l'offre Sensibiliser les consommateurs Permettre l'utilisation des produits locaux en restauration collective Soutenir les initiatives d'agriculture vivrière	Sensibiliser au goût, à l'alimentation saine et la consommation responsable	19.2 Fiche 1 Gouvernance alimentaire Promotion et développement de la consommation locale			
			Mettre en œuvre une animation territoriale de structuration des filières locales Développer les coopérations et les partenariats pour garantir une offre complémentaire et de qualité	Promouvoir les productions locales et structurer une offre de qualité	19.2 Fiche 1 Gouvernance alimentaire Mutualisation et partenariat pour structurer et promouvoir une offre de qualité			
	CADRE DE VIE	Un patrimoine riche, témoin de l'histoire locale (pierre sèche), des paysages ruraux emblématiques (garrigues et costières) mais fragiles (ZNIEFF, Zone Natura 2000, Réserve Biosphère), formant un cadre de vie privilégié. Méconnaissance des richesses du territoire, manque de communication. Une population croissante. De nombreuses associations actives. Des éléments majeurs et structurants peu ou pas valorisés (Abbatiale Saint Gilles, Chemin Régordane), peu d'animation, d'actions de médiation. Des traditions bien présentes qui s'expriment dans le cadre festif. Concentration des animations et équipements culturels sur Nîmes.	Des richesses patrimoniales, environnementales et culturelles à faire connaitre et (re)découvrir aux visiteurs et aux habitants pour leur permettre une meilleure appropriation.	Développer les connaissances et diffuser les savoir par des actions de recherche, formation, de communication auprès des habitants et des visiteurs.	19.2 Fiche 2 Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles Action 1 Développer les connaissances et diffuser les savoir	Appropriation du territoire par les habitants. Renforcement de de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire. Harmonisation et mise en réseau des initiatives Réappropriation par tous des patrimoines et des paysages. Amélioration de la connaissance, de la protection et de la valorisation des sites. Prise en compte des problématiques environnementales et sociales.	**Protection et valorisation de l'environnement direct de la zone urbaine dans une logique de partage et de découverte.** **Développement de l'interconnaissance et d'interconnexions entre les différents espaces, selon différents usages et pratiques.**	Nombre d'études réalisées (objectif 5) Nombre de supports de diffusion des savoir (objectif 8) Nombre de projets de médiation et d'interprétation du patrimoine (objectif 12) Nombre de lieux de rencontre créés (objectif 2) Nombre de projets créant du lien entre patrimoines et culture (objectif 5 coût) Nombre de fêtes crées (objectif 2) Nombre d'éléments restaurés (objectif 18)
			Créer du lien entre les richesses et les hommes, développer la cohésion sociale à travers la valorisation des richesses afin d'assoir l'identité rurale du territoire.	Permettre aux populations locales de s'approprier le territoire, développer des actions pour en valoriser les richesses. Favoriser le lien entre création artistique et patrimoine.	19.2 Fiche 2 Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles Action 2 S'approprier et transmettre les richesses			
			Préserver la qualité du cadre de vie, garantir la pérennité des richesses du territoire.	Restaurer les patrimoines et le rendre accessible à tous.	19.2 Fiche 2 Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles Action 3 Restaurer les patrimoines			

	THÈMES	ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	BESOINS IDENTIFIÉS	ENJEUX PORTÉS PAR LE GAL	DISPOSITIFS	EFFETS/RÉSULTATS ATTENDUS	CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE URBAIN/RURAL	INDICATEURS DISPOSITIFS DE MESURE
STRUCTURER LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE URBAIN-RURAL	ATTRACTIVITÉ	Les richesses du territoire sont source d'attractivité. Le territoire est facile d'accès. Les paysages offrent un support aux activités de plein air et de loisirs (randonnée) à fort potentiel. Mais les usages doivent respecter la fragilité des milieux. L'itinérance (tourisme fluvial, cyclotourisme, randonnée) est un axe de développement fort. La notoriété de Nîmes et de la Méditerranée/les flux circulent mal sur le territoire. Le territoire n'a pas d'image de destination touristique. Des démarches de mise en réseau (Les Olivettes du Pays de Nîmes, Destination Costières de Nîmes). Concilier les usages et les milieux naturels.	Répondre aux besoin des population locale en terme de loisirs. Répondre aux attentes de visiteurs en terme d'activités. Soutenir les activités économiques en zones rurales.	Offrir aux habitants et aux visiteurs de nouveaux modes de découverte du territoire. Favoriser la thématisation des hébergements en lien avec les pratiques du territoire.	19.2 Fiche action 3 Ecotourisme de proximité Action1 Diversification de l'offre touristique	Renforcement de la complémentarité entre l'activité touristique rurale et urbaine Renforcement de de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire Adaptation de l'offre aux besoins des populations locales et des visiteurs en qualité et en diversité Renforcement de la mise en réseau des acteurs touristiques avec des acteurs issus de différents secteurs d'activités Positionnement, image du territoire plus clair Prise en compte des problématiques environnementales et sociales	**Mise en place d'une nouvelle logique de développement touristique complémentaire entre les espaces urbains et ruraux favorisants les échanges et la circulation des flux.**	Nombre d'hébergements (objectif visé : 5) Nombre d'équipements (objectif visé : 6) Nombre de formations/journées de formations (objectif visé : 18) Nombre d'éductours et rencontre professionnelles (objectif visé : 6) Nombre de supports de communication (objectif visé: 10)
			Permettre aux professionnels de mieux connaitre leur territoire. Faire en sorte que les professionnels se connaissent et travaillent ensemble, en lien avec le territoire.	Professionnaliser les acteurs du tourisme. Mettre en réseau des professionnels.	19.2 Fiche action 3 Ecotourisme de proximité Action 2 Formation et mise en réseau			
			Développer la connaissance de l'offre. Mieux valoriser l'offre sur site.	Faire connaitre l'offre touristique et ses spécificités. Développer des supports innovants.	19.2 Fiche action 3 Ecotourisme de proximité Action 3 Communication			
	SERVICE ET MOBILITÉ	Une diversité des services à la personne et un réseau d'acteurs importants mais une concentration importante de l'offre au sein du pôle urbain. Un manque de connaissance de l'offre et un manque de lisibilité entre les compétences de chaque structures et partenaires (peu de cohérence). Peu de solutions alternatives pour l'offre de services, territoire « frileux » en matière d'innovation. Des opportunités en matière de développement de l'offre du fait de l'attractivité du territoire. Un maillage important en matière d'infrastructures de déplacements mais une forte concentration de l'offre au sein du pôle urbain. De nombreux dispositifs pour faciliter les déplacements, mais une offre méconnue. Peu d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle et une congestion importante de l'entrée de l'agglomération nîmoise, notamment liée aux déplacements domicile-travail.	Permettre de limiter les déplacements domicile-travail. Faciliter les déplacements.	Permettre le développement du travail à distance et accompagner l'émergence de tiers-lieux et espaces de co-working	19.2 Fiche action 4 Usages et pratiques de proximité Action1 Encourager des nouvelles formes d'organisation du travail	1) Encourager des nouvelles formes d'organisation du travail - Un gain de temps pour les salariés - Une amélioration de la fluidité du trafic - Une réduction de la pollution de l'air et de l'empreinte carbone - Une redistribution territoriale des emplois - - Un environnement stimulant pour les entrepreneurs 2) Promouvoir de nouvelles formes de mobilité - Une diminution du recours à la voiture individuelle pour les déplacements - Une augmentation du taux d'occupation des véhicules - Une amélioration de la fluidité du trafic - Une réduction de la pollution de l'air et de l'empreinte carbone 3) Renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble - Un renforcement du lien social - Une augmentation des démarches de concertation et de dialogue 4) Structurer une offre de service de proximité - Une adaptation de l'offre de services - Une meilleure accessibilité aux services et aux équipements - Un renforcement du maillage des services sur le territoire - Un développement des usages numériques	**Redistribution territoriale des emplois** **Désengorgement des voies de communication** **Renforcement du lien social**	Nombre d'espace de télétravail, tiers-lieux et ou co-working (objectif : 2) Nombre d'étude sur les nouvelles formes d'organisation du travail (objectif : 1) Nombre d'actions de sensibilisation (objectif : 3) Nombre d'opération favorisant le co-voiturage (objectif : 2) Nombre de service de location de voitures et/ou vélos électriques (objectif: 2) Nombre d'étude sur les nouveaux usages (objectif: 2) Nombre de création de cheminements doux (objectif: 2) Nombre de projet permettant de rapprocher les habitants (objectif: 2) Nombre d'actions de concertation (objectif : 2) Nombre de projet permettant un rapprochement des services et des habitants (objectif : 4)
			Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Faciliter les déplacements.	Développer les modes de déplacements doux. Organiser le co-voiturage. Favoriser l'usage de la voiture et du vélo électrique. Faciliter l'accès aux infrastructures de transports par cheminements doux.	19.2 Fiche action 4 Usages et pratiques de proximité Action 2 Promouvoir de nouvelles formes de mobilité			
			Impulser les rencontres citoyennes. Permettre aux habitants, anciens et nouveaux, de se rencontrer. Faciliter les démarches de concertation. Dynamiser la vie associative.	Favoriser les espaces de citoyenneté. Promouvoir les démarches de concertation.	19.2 Fiche action 4 Usages et pratiques de proximité Action 3 Renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble			
			Assurer une meilleure visibilité de l'offre existante. Permettre une meilleure cohérence de l'offre. Développer de nouveaux usages et services. Rapprocher les usagers des services.	Structurer une offre de service de proximité cohérente et complémentaire. Permettre le développement d'initiatives innovantes.	19.2 Fiche action 4 Usages et pratiques de proximité Action 4 Structurer une offre de service de proximité			

	THÈMES	ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	BESOINS IDENTIFIÉS	ENJEUX PORTÉS PAR LE GAL	DISPOSITIFS	EFFETS/RÉSULTATS ATTENDUS	CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE URBAIN/RURAL	INDICATEURS DISPOSITIFS DE MESURE
STRUCTURER LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE URBAIN-RURAL	COOPÉRATION	Pratiques innovantes à développer Recherche de nouvelles expériences Volonté d'ouverture des réseaux	Échanges de pratiques, transferts d'expériences Développement d'actions collectives Questionner et renforcer la stratégie du GAL	Favoriser les liens entre porteurs de projets et projets : Développer l'inter-connaissance Favoriser la mise en réseau des acteurs Rendre les expériences transférables sur différents lieux du territoire : Faire connaître les initiatives existantes Assurer la production de retours d'expériences Inciter aux actions communes et projets collectifs avec des territoires extérieurs	19.3 Fiche action 5 Coopération Action 1 Soutien aux rencontres, aux échanges de regards et aux partages d'expérience 19.3 Fiche action 5 Coopération Action 2 Soutien à des dispositifs d'ingénierie coopératrice	Appuis à la stratégie par des solutions extérieures Mise en place des bonnes pratiques Réalisation d'actions collectives Renforcement de la citoyenneté européenne	**Enrichissement des actions par :** **- Le transfert et la mutualisation des bonnes pratiques** **- La mise en place d'actions communes avec d'autres territoires LEADER** **- Le travail avec le réseau Terres en Villes**	Nombre de projets de coopération (objectif visé : 8)
	FONCTIONNEENT	Manque de connaissance entre les acteurs Manque de lisibilité des dispositifs d'accompagnement Des porteurs de projets à accompagner Manque de visibilité des actions	Accompagner les porteurs de projet Capitaliser les expériences Évaluer la stratégie mise en œuvre	Assurer l'animation et le fonctionnement du GAL Accompagner les porteurs de projets Favoriser la mise en réseau des acteurs Promouvoir les projets collectifs Assurer la communication du programme auprès des porteurs de projets et partenaires Mettre en place une évaluation du programme au service de la stratégie	19.4 Fiche action 6 Fonctionnement animation gestion évaluation.	Émergence de projets transversaux Bonne connaissance du programme par les acteurs du territoire Mise en œuvre de démarche de développement plus intégrées et transversales Capitalisation des bonnes pratiques Bonne gestion de l'enveloppe LEADER		Nombre de projets soutenus (objectif visé : 8) Nombre d'actions de capitalisation et de diffusion d'expériences (objectif visé : 8)

TABLE DES ANNEXES

1 – ANNEXES 1 : PIECES ADMINISTRATIVES **PAGE 3**
1.1 Statuts de la structure porteuse Page 4
1.2 Liste des communes CODE INSEE et leur population Page 8

2 – ANNEXE 2 : DELIBERATIONS **PAGE 10**
3.1 Presse Page 11
2.2 Délibérations EPCI Page 14
2.3 Délibérations communes Page 19
2.4 Délibérations et autres soutiens Page 25

3 – ANNEXE 3 : PRESSE ET PARTENAIRES **PAGE 30**
3.1 Presse Page 31
3.2 Partenaires Page 37

4 – ANNEXE 4 : OUTILS DE COMMUNICATION **PAGE 41**
4.1 Recensement des projets Page 42
4.2 Appel à manifestation d'intérêt Page 44
4.3 Présentation Pays Leader Page 46

5 – ANNEXE 5 : SOUTIENS GAL **PAGE 48**

6 – ANNEXE 6 : DEMANDE DE DEROGATION POUR LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION **PAGE 62**

7 – ANNEXE 7 : DIAGNOSTIC **PAGE 78**
7.1 Documents AUDRNA Page 79
7.2 AFOM groupes de travail Page 93
7.3 Cartes thématiques SCOT Page 98

8 – ANNEXE 8 : FICHES ACTIONS **PAGE 103**
8.1 Gouvernance alimentaire Page 104
8.2 Richesses patrimoniales, environnementales et culturelles Page 107
8.3 Ecotourisme de proximité Page 110
8.4 Usages et pratiques de proximité Page 113
8.5 Coopération Page 116
8.6 Animation Page 118

9 – ANNEXE 9 : GRAPHE DE DEVELOPPEMENT **PAGE 120**

10 – ANNEXE 10 : MAQUETTE FINANCIERE **PAGE 122**

11 – ANNEXE 11 : REUNIONS **PAGE 124**
11.1 Cotech et Copil Page 125
11.2 Réunions de concertation Page 157

Candidature LEADER 2014-2020
« De Garrigues en Costières »

Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
Arche Botti 2
115, allée Norbert Wiener
30035 - NIMES
04.66.02.54.12
pays.garrigues.costieres.nimes@gmail.com